2.8 Développement des Infrastructures

(1) Le Système Administratif

1) Le découpage administrative

La structure administrative au Sénégal se présente comme suit. Il y a 10 régions administratives. Chaque région comprend 3 départements. Il y a 30 départements. Les départements sont subdivisés en communes, arrondissements, sous-préfecture et en municipalités, sauf à Dakar et à Pikine. Chaque arrondissement est divisé en communautés rurales. Une communauté rurale est constituée de plusieurs villages.

2) Le système budgétaire

La municipalite

Le budget municipal provient d'un certain nombre de taxes et d'une contribution gouvernementale. En plus, la municipalité reçoit 2,5 % des factures d'électricité et d'eau. Le pourcentage de la contribution gouvernementale au budget municipal n'est pas très important. La plus grande partie du budget (environ 90 %) est engloutie par les dépenses de fonctionnement. Cependant, la municipalité a le devoir de développer sa zone urbaine, mais en général, les municipalités dépendent très largement de l'État ou de l'assistance étrangère pour les investissements.

Les zones rurales

Pareillement une communauté rurale tire l'essentiel de son budget de la collecte de taxes. Par le passé, la gestion du budget de la communauté rurale était assurée par les sous-préfectures, mais à présent la communauté rurale gère elle-même son budget.

3) La propriété foncière

Au Sénégal la terre peut appartenir au domaine national ou à des privés. Le terme «Domaine public» fait référence à la zone maritime publique (100 m au delà la marée la plus élevée), les terres qui appartiennent à l'État et les terres gérées par les municipalités et les communautés rurales. Une autorisation formelle est requise avant utilisation de ces terres. En plus, il existe un système de propriété privée.Tout projet implanté en zone urbaine doit être conforme au plan ou à la politique de développement urbains . Dans les zones rurales, il devrait être approuvé par le Conseil Rural. Cependant le Ministère des Finances a la responsabilité de l'immatriculation des terres.

4) Système de Projet

Les projets peuvent être classés en projets nationaux, régionaux ou locaux. La classement dépend de l'impact économique du projet. Pour ce qui est des projets nationaux, tous les ministères et services gouvernementaux concernés devront se joindre aux comités gouvernementaux chargés des projets pour étudier les conditions de la faisabilité du projet. Les procédures relatives à un projet national doivent être approuvées par le gouvernement sénégalais.

(2) Ebauche des Infrastructures

L'ébauche des infrastructures dans les zones ciblées se présente comme suit : Les constatations faites au cours de la Phase 1 de l'Étude sont résumées dans les Figures I.2.8-1 àI.2.8-10 et dans le Tableaux I.2.8-1 à I.2.8-3.

1) Aspects généraux

Au Sénégal, la plupart des infrastructures importantes est concentrée dans la partie occidentale du pays et en particulier dans la métropole Dakaroise.

Les Transports

a. La route: La route est le moyen de transport le plus usité. La voie ferrée jouait un rôle important avant l'expansion du réseau routier. Actuellement il y a encore un train qui circule entre le Sénégal et le Mali et un autre qui fait la liaison entre Dakar et Thiès. Le train qui reliait Dakar à Louga et à Saint-louis a cessé ses activités en Mai 1996. Mais le train est encore essentiel pour le transport des phosphates.

b. Le transport maritime: Jusqu'au siècle dernier, il existait une liaison maritime entre Dakar et Saint-Louis et même entre Saint-Louis et quelques villes françaises comme Bordeaux. Actuellement le transport maritime est presque exclusivement concentré à Dakar à cause des conditions très adéquates du port de Dakar.

c. Le transport aérien: Il y avait quelques vols entre Dakar et Saint-Louis . Actuellement il y a des vols épisodiques reliant Saint-Louis et quelques villes Françaises comme Paris.

Les autres infrastructures

a. L'électricité: Il y a 6 principales stations électriques au Sénégal. La demande en électricité augmente mais la Sénélec (Compagnie qui fournit l'électricité et

qui va être privatisée) n'est pas en mesure de satisfaire toute la demande. Dans les zones rurales l'approvisionnement en électricité est très limité.

b. Les télécommunications: La majeur partie des lignes téléphoniques est concentrée à Dakar. Cependant le téléphone est disponible dans toutes les régions et même dans certaines zone reculés du pays. Il y a aussi des centres téléphoniques privés (télécentres) sur toute l'étendu du territoire. Les téléphone et les autres services de télécommunications (Fax, - E-mail, etc.) sont gérés par la SONATEL. La privatisation de cette compagnie est en cours.

c. L'approvisionnement en eau: Dans les zones urbaines elle est assurée par la SDE (pour la commercialisation et la distribution) et par la SONES (pour la maintenance des infrastructures et les investissements en matière d'infrastructures). Dans la plupart des zones rurales il existe des pompes communautaires. Mais des puits collectifs ou individuels sont utilisés dans les zones où ils existent. D'après la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement, la quantité quotidienne de consommation d'eau au Sénégal est de 26 litres par habitant. Leur objectif est d'atteindre les standards de la FAO soit 35 litres par habitant et par jour.

d. Égout et assainissement

A Dakar il y a trois types de systèmes d'égouts.

- Les Systèmes de réserve qui utilisent les fosses étanches;
- La connexion au système général sans traitement. Les eaux usées sont déversées directement dans la mer ou dans le fleuve.
- La connexion au système général avec traitement des eaux usées. Par exemple à l'usine de traitement des eaux de Cambèrène.

Dans les autres zones, villes et communes, il y a des fosses étanches à plusieurs endroits. Dans certaines parties de Saint-Louis, il y a un réseau de canaux. Le Ministère de l'Hydraulique et le Ministère de l'Environnement ont élaboré un plan pour uniformiser le système d'assainissement.

e. Le ramassage des ordures

Dans les zones urbaines, le ramassage des ordures ménagères est assurée par la municipalité. Dans les zones rurales, il n'existe aucun service formel chargée de la collecte des ordures. A Kayar, un <<Comité de Propreté>> a été mis sur pied. Il est chargé de l'entretien et la propreté des zones rurales de débarquement. Il convient aussi de noter que dans la plupart des zones

rurales, il n'y a pas de toilettes ou d'équipements sanitaires ou de d'eau ou de distribution d'eau.

f. Service du transport public

Tout le secteur du transport public est contrôle par le secteur privé; il est informel et plutôt mal organisé. Les calèches tirés par les chevaux constituent le moyen de transport le plus usité dans les zones rurales. A Dakar, en plus des bus, minibus et taxis, il existe un service ferroviaire entre les gares à proximité du port de Rufisque (avec des haltes à Colobane, Pikine, Thiaroye, etc). Il y a plusieurs rotations par jour.

2) Saint Louis

Infrastructures/Aménagements et équipements spécifiques/ les difficultés

Le village de pêcheur de Guet Ndar, situé à l'intérieur de la commune de Saint-Louis bénéficie de tous les aménagements et équipements tels que l'électricité, l'eau courante, le téléphone, le réseau de canalisation des eaux usées et un service de ramassage des ordures.

Il y a une usine de glace avec une capacité d'environ 40 tonnes/jour. Un magasin de stockage utilisant de la glace et de la sciure de bois. Mais il n'y a pas de chambres froides, sauf dans l'usine de transformation. Il y a des stations d'essence disséminées le long de la plage, puisque les sites de débarquement ne sont pas concentrés sur un seul et même site. Il y a des mécaniciens privés et un bureau du CAEP pour l'entretien et la réparation des moteurs hors-bord.

Il y a un marché local couvert près du pont, environ à un Km du principal point de débarquement. On y vend du poisson et d'autres denrées.

La terre/ les critères de développement /les difficultés

Saint-Louis est connecté à la principale route nationale qui mène à Dakar, plaque tournante du pays. Les routes situées dans la Langue Barbarie sont goudronnées et permettent l'accès à toutes les infrastructures. La route étroite qui mène au village des pêcheurs est encombré de camions aux heures de débarquement. Quelques un de ces camions attendent plusieurs heures pour réunir leur chargement, ce qui aggrave l'encombrement de la route.

Le village de Guet Ndar est concentré sur un espace réduit avec une importante population. D'où une forte promiscuité insalubre. Il n'y a pas de zone adjacente au village pour permettre son extension et améliorer ses capacités infrastructurelles. Le transfert ou l'aménagement des population dans de nouvelles zones doit être envisagé afin de remédier à la surpopulation.

3) Kayar

Infrastructure /Aménagements spécifiques /les difficultés

L'électricité et le téléphone sont disponible à Kayar. Cependant il n'est pas doté de système d'évacuation des eaux, de l'eau courante et de service chargé de la collecte des ordures. Il y a une fabrique de glace et une chambre froide rénovée en 1996 et dont la capacité est de 20 tonnes de glace/jour et une capacité de stockage de 20 t/jour (à -20 ° c). Il y a une aire de transformation bien équipée au sud ouest de site de débarquement. Des services de maintenance sont disponibles pour les moteurs hors-bord. Ces services sont privés ou du CAEP.

Il y a un marché de détail en face du bureau de la DOPM et l'usine de glace. Tout plan de développement dans cette zone devrait intégrer la présence du marché, du.bureau de la DOPM et l'usine de glace pour une utilisation efficace du terrain. Un transfert de certaines activités non liés à la pêche pourrait permettre d'éviter l'encombrement et les conflits.

La terre/ les critères de développement spécifiques /les difficultés

Le village s'étend vers le Nord-Est et est assis sur une basse hauteur. Le bureau de la DOPM et l'usine de glace ont été bâtis sur un terrain relativement élevé et sont près de la "fosse" où les eaux sont plus calmes et plus propices aux débarquements.

4) Dakar

Infrastructures /Aménagements et équipements spécifiques /les difficultés

Les villages de pêcheurs situés autour de Dakar sont desservir par des liaisons routières relativement bonnes. Ils sont proches de la ville de Dakar et bénéficient de la plupart des commodités telles que l'eau courante, l'électricité, le téléphone, le réseau d'évacuation des eaux usées et la collecte des ordures. Les plus grands parmi ces villages de pêcheurs ont construit des infrastructures telles qu'une fabrique de glace, des chambres froides, des lieux de stockage dallés, des aires de transformations et d'autres aménagements destinés à la pêche.

La Terre / les Critères de développement / les difficultés

Ces villages situés sur la Petite Côte et ceux dotés d'un brise lame naturel jouissent d'excellentes conditions de débarquement. Leur développement est intimement lié à l'utilisation de l'espace urbain pour d'autres types d'infrastructures urbaines comme les marchés, les zones d'habitation, le tourisme, l'implantation d'usines, etc. L'usage qui sera fait de la terre pourrait limiter leur développement ou leur.croissance. Tout plan de développement dans ces villages de pêcheurs devrait

tenir compte de l'autre plan d'utilisation de la terre destiné aux zones environnantes dans le cadre du plan de développement urbain de la ville de Dakar.

Les critères de développement de quelques uns de ces villages devraient être incorporés dans le Projet. Ils devront être conçu comme modèles de bon fonctionnement et de bonne gestion pour la communauté des pêcheurs.

5) Entre Saint-Louis et Kayar.

Infrastructures /Aménagements et équipements particuliers/ les difficultés

Les villages de pêcheurs situés sur la côte entre Saint-Louis et Kayar sont dépourvus d'infrastructures. Il n'y pas d'électricité ni d'eau courante, encore moins de réseau de télécommunication. Il n'y a pas également de système d'évacuation des eaux usées ni de collecte des ordures, pas de système de tèlécommunication, de services de collecte des ordures. L'approvisionnement en eau est assuré grâce à des puits peu profonds. Les liaisons routières avec certains de ces villages ne sont pas développés.

La terres /les critères de développement /les difficultés

Ces villages ont plus ou moins une petite communauté de pêcheurs, il y a quelques pêcheurs migrants. Ces derniers ont tendance à vivre dans des maisons construites provisoirement ou dans des chambres louées le long de la plage

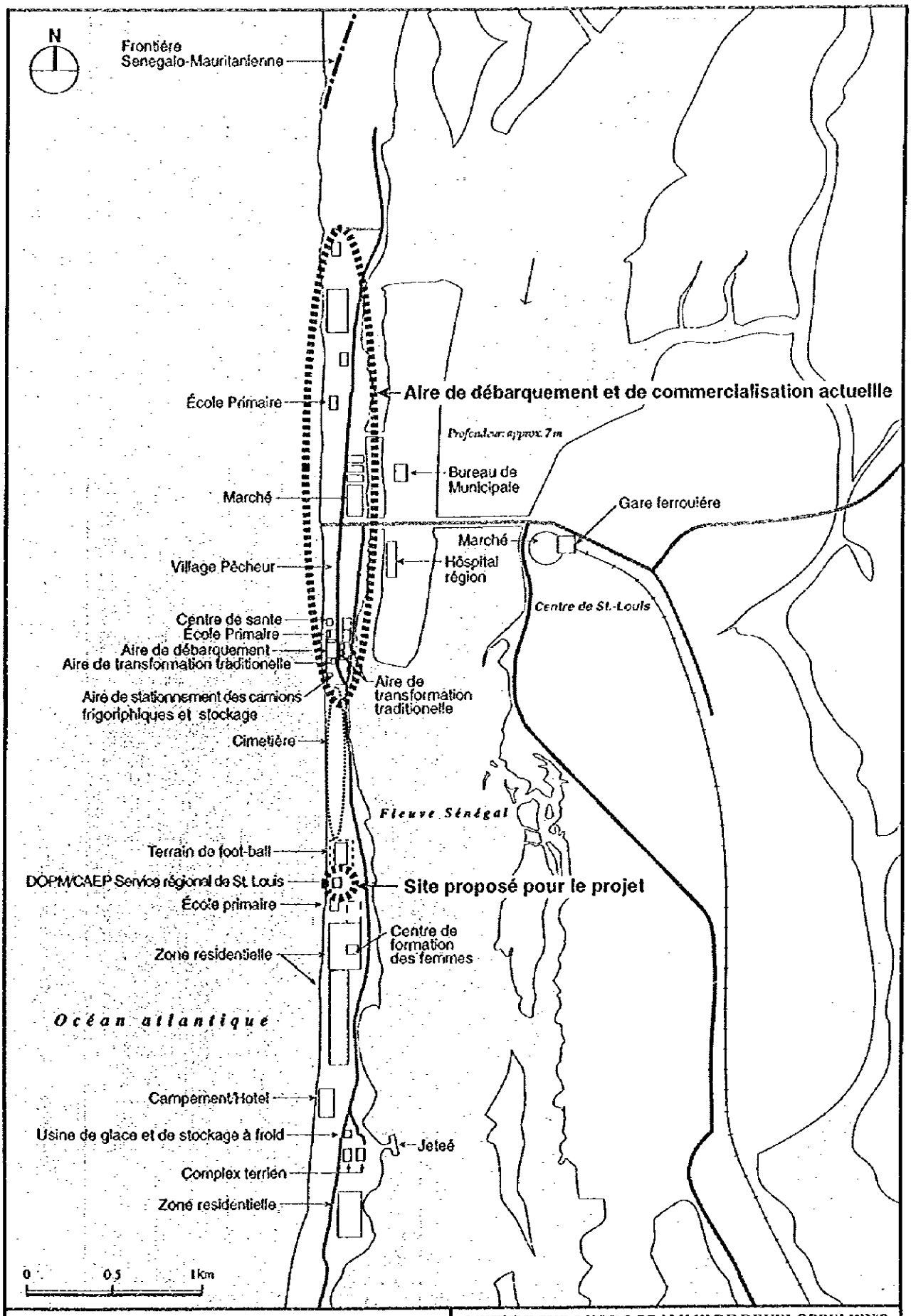

Fig. I.2.8-1 **État des Infrastructures Existantes à Saint-Louis**

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DANS LA ZONE DE PECHE NORD
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

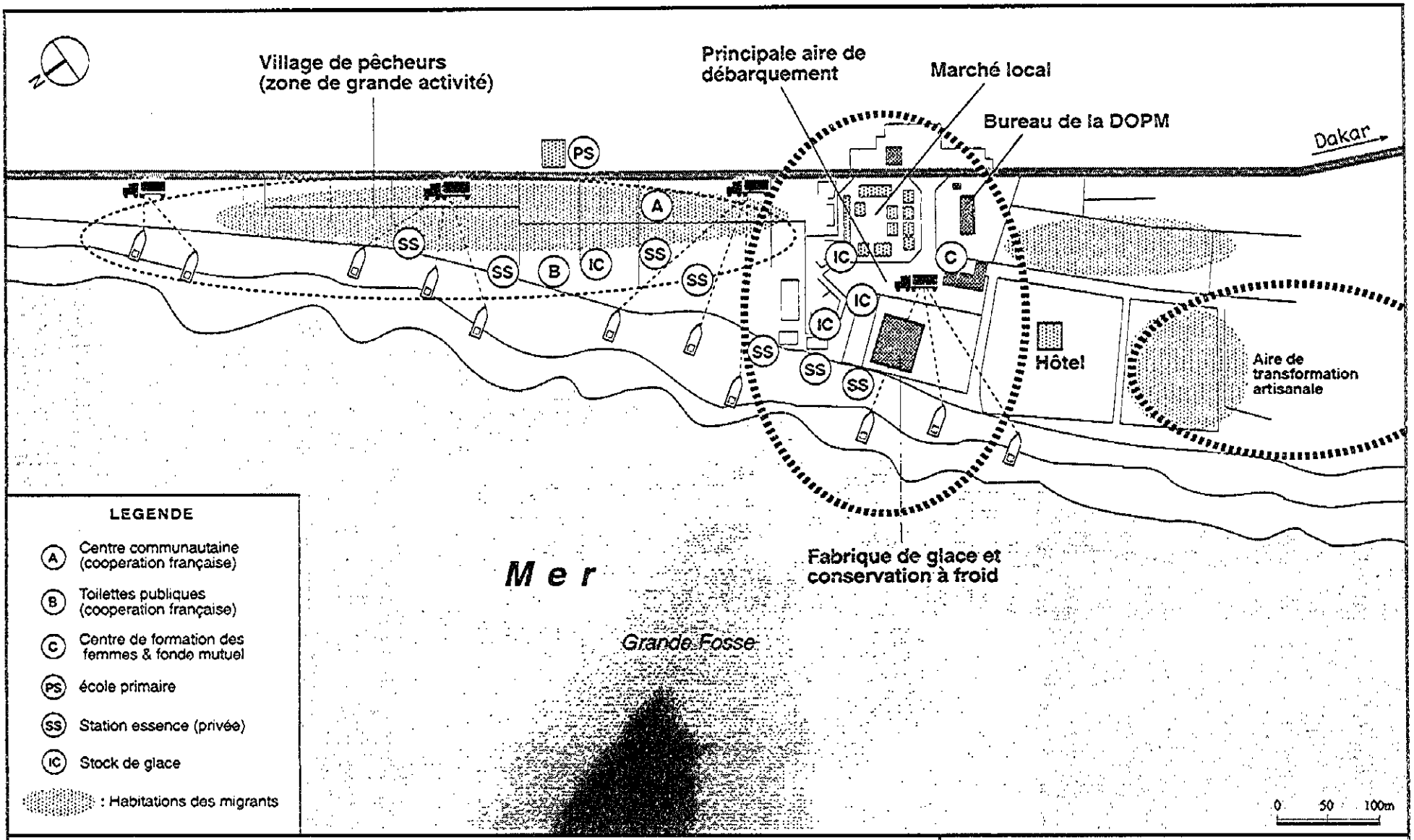

Fig.I.2.8-2 État des Infrastructures Existantes à Kayar

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DANS LA ZONE DE PECHE NORD
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

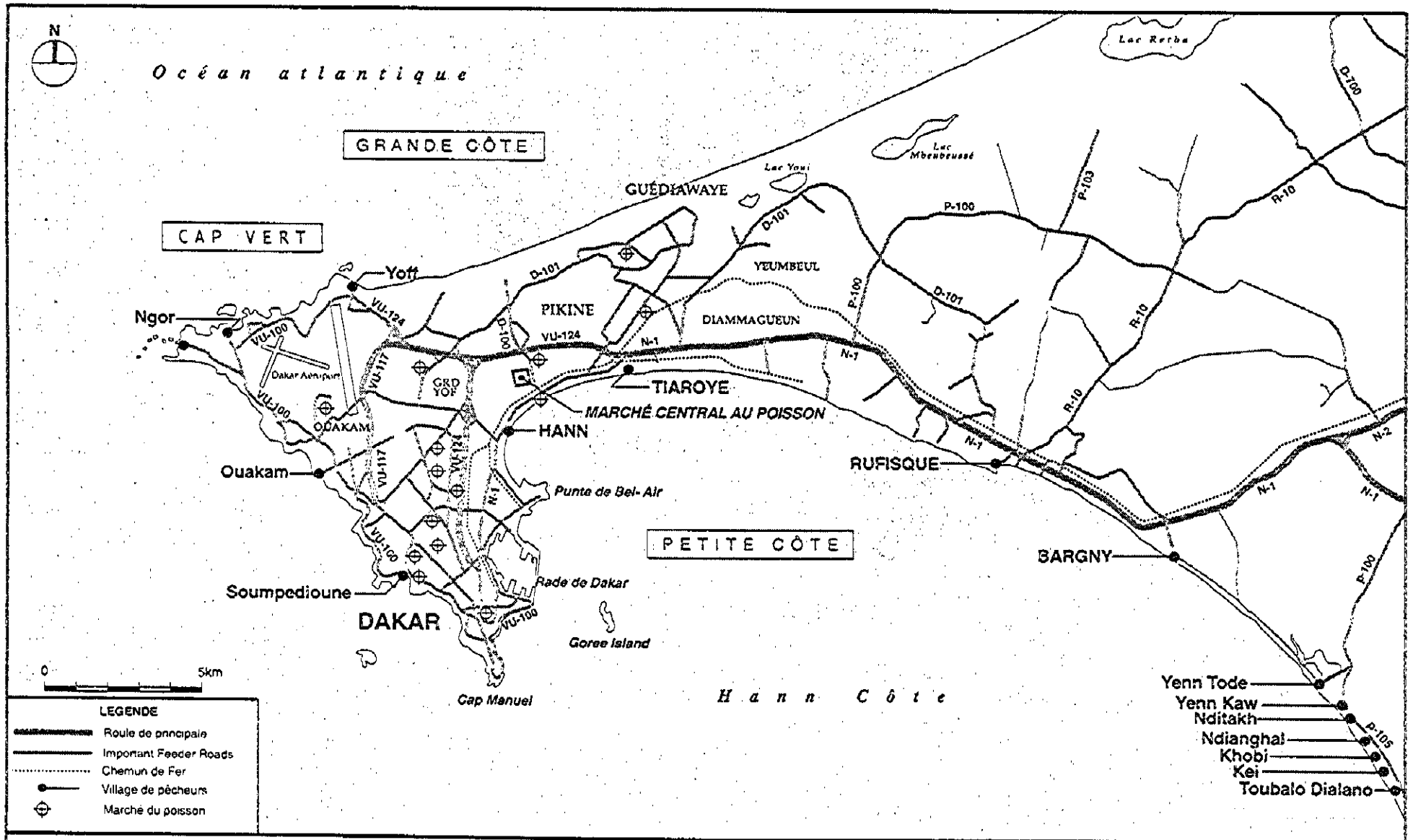

Fig. I.2.8-3 État des Infrastructures Existantes dans la Région Dakar

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DANS LA ZONE DE PECHE NORD
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

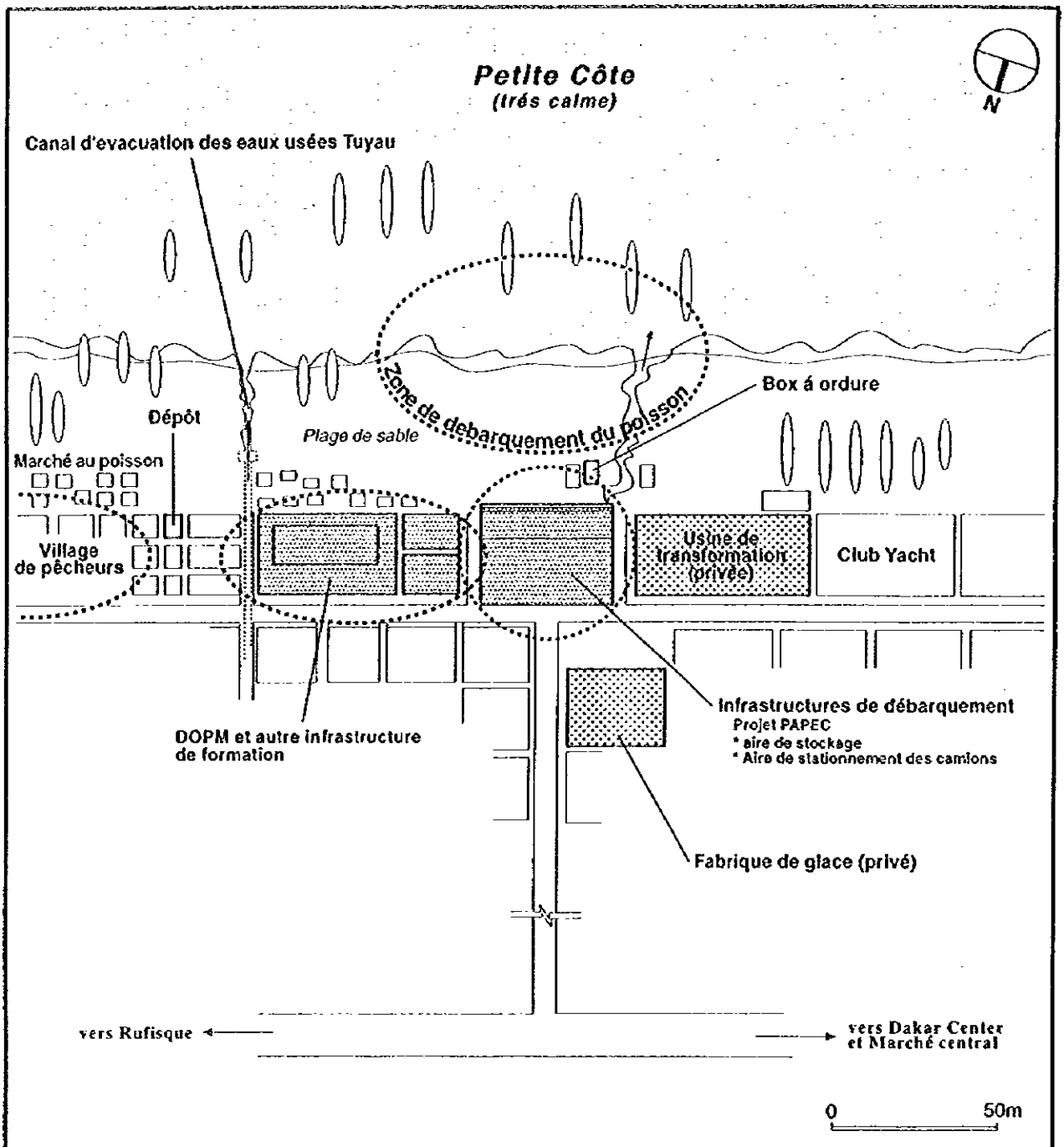

AMENAGEMENTS

- Électricité, canaux d'approvisionnement en eau, téléphone, les principales infrastructures sont connectées.
- Plusieurs installations de transformation, fabrique de glace, stations services sont dans les environs.
- La DOPM et autre infrastructures de pêche sont situés prés des aires de débarquement.
- Cet aire de débarquement est très proche du marché central aux poisson et son d'accès facile.
- Le canal d'évacuation est situé près de l'aire de débarquement.
- Les infrastructures sanitaires et le système de collecte des ordures sont insuffisant.
- Le déchargement du poisson et le chargement des équipements de pêche sont toujours prés et fait sur la plage.

Fig. I.2.8-4 État des Infrastructures Existantes à Hann	**L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE**

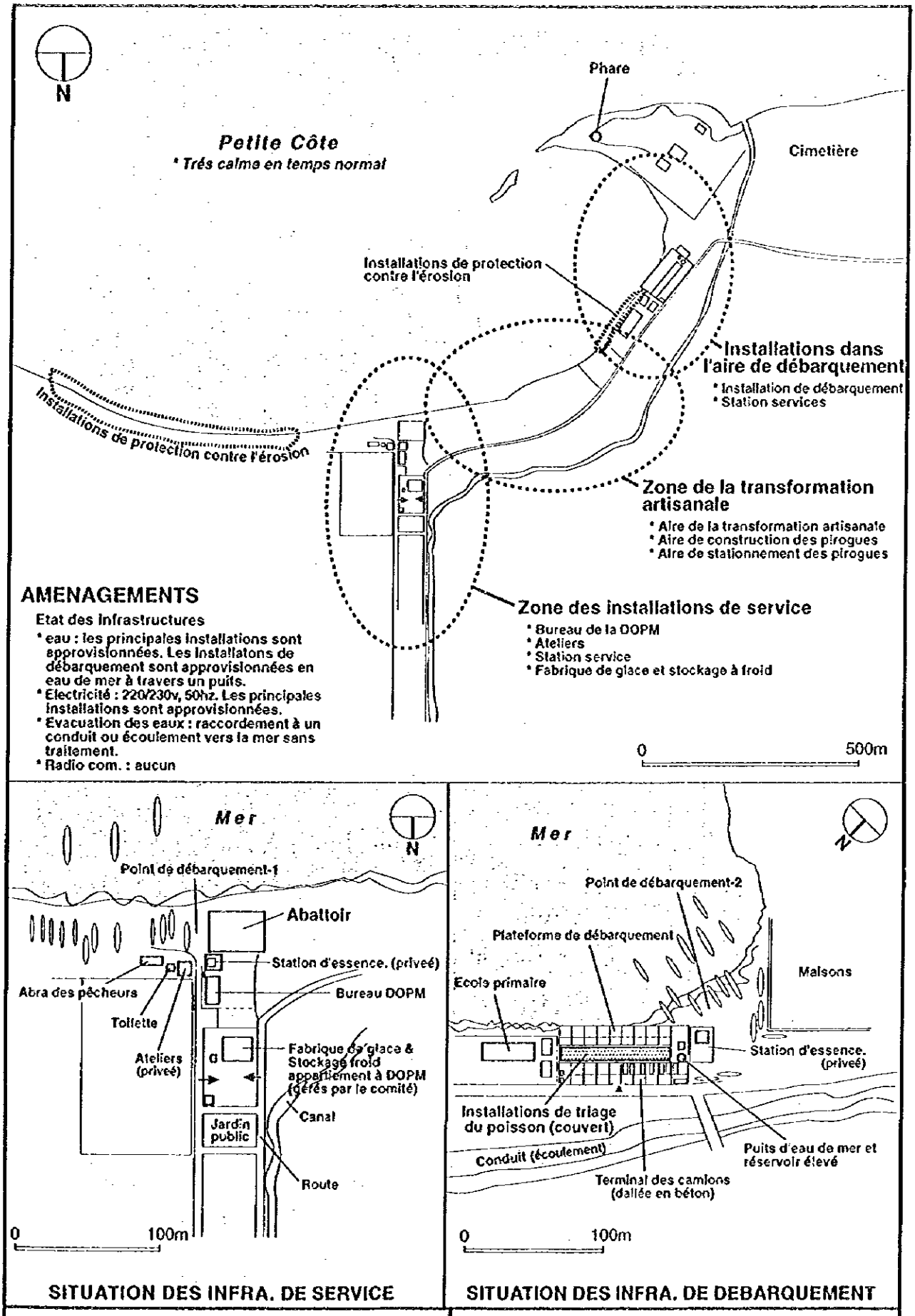

Fig. I.2.8-5 **État des Infrastructures Existantes à Rufisque**

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

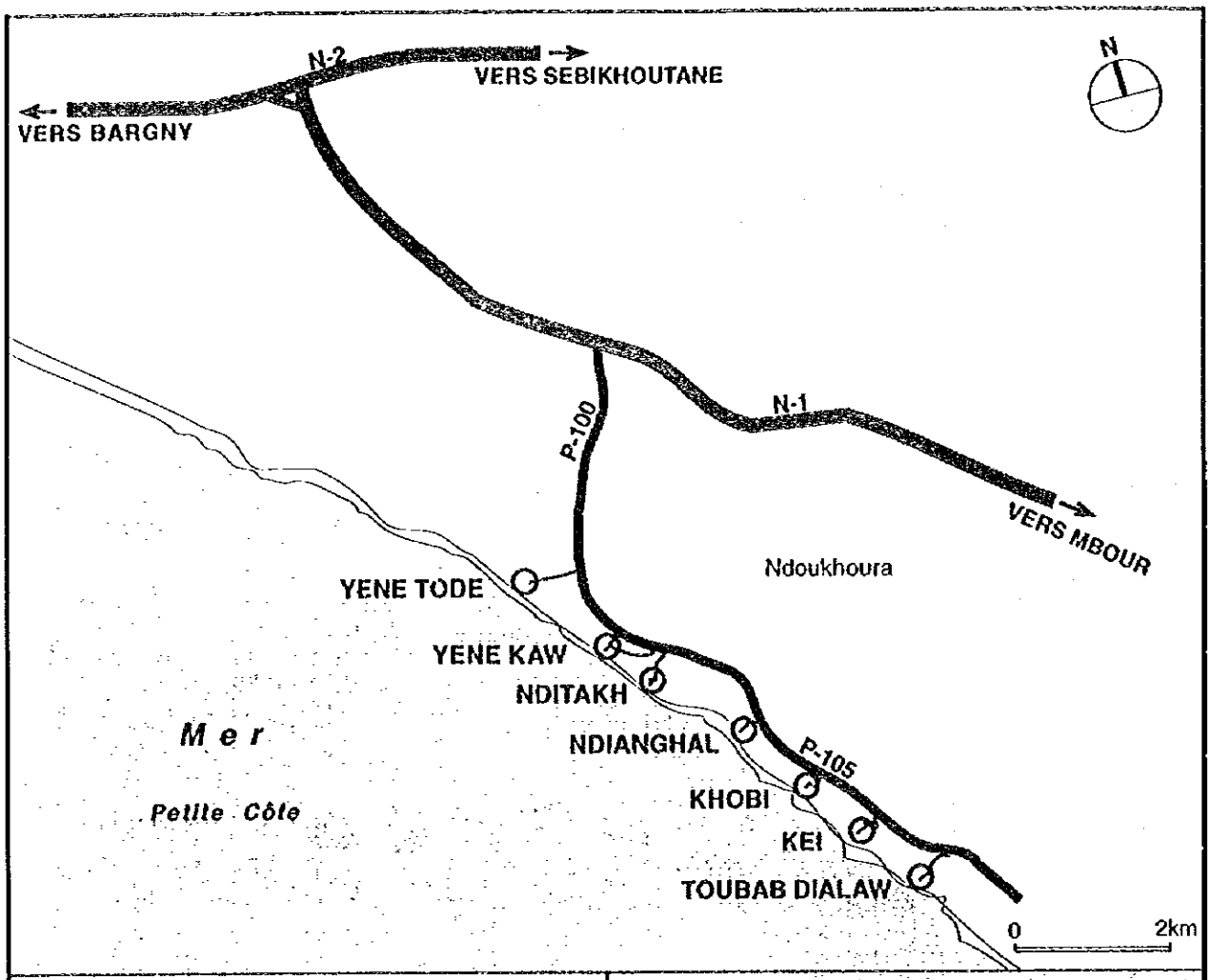

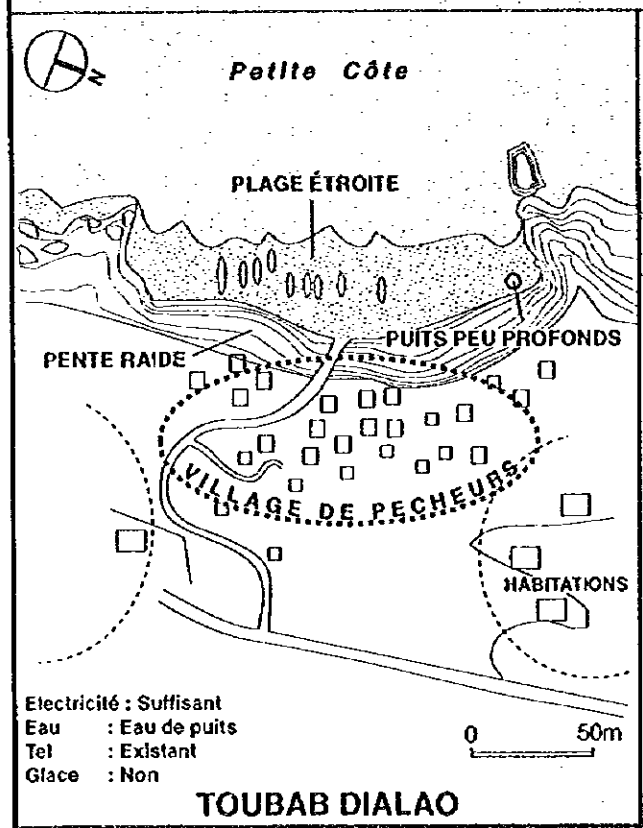

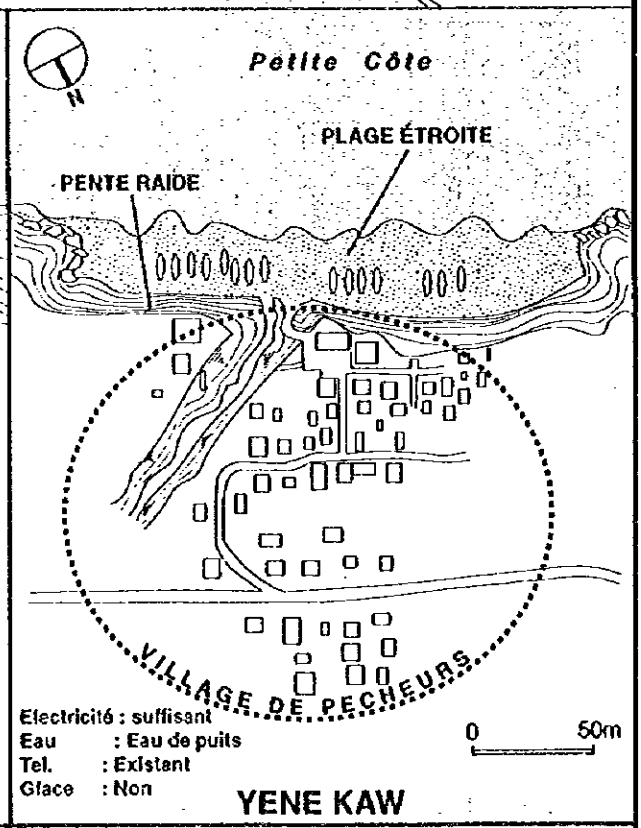

Fig. I.2.8-6 **État des Infrastructures Existantes à Yenne**

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

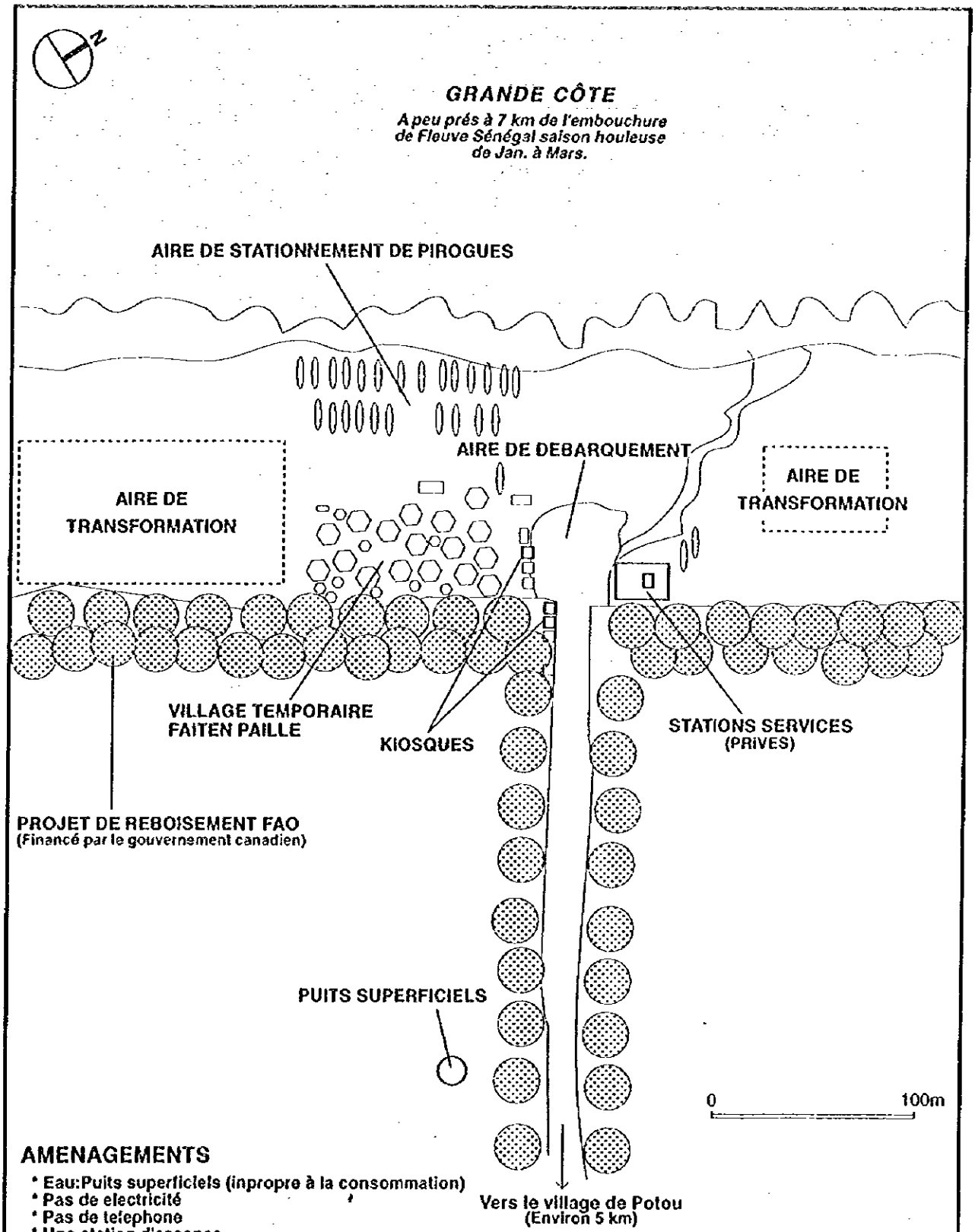

AMENAGEMENTS

- Eau:Puits superficiels (inpropre à la consommation)
- Pas de electricité
- Pas de telephone
- Une station d'essance
- Pas d'usine de glace

AIDE COMMUNAUTAIRE

- Pas d'école (Une école primaire à Potou)
- Pas de poste de santé
- Centre communautairè : Un hangar hoisoirement

Fig. I.2.8-7 État des Infrastructures Existantes à Potou	L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

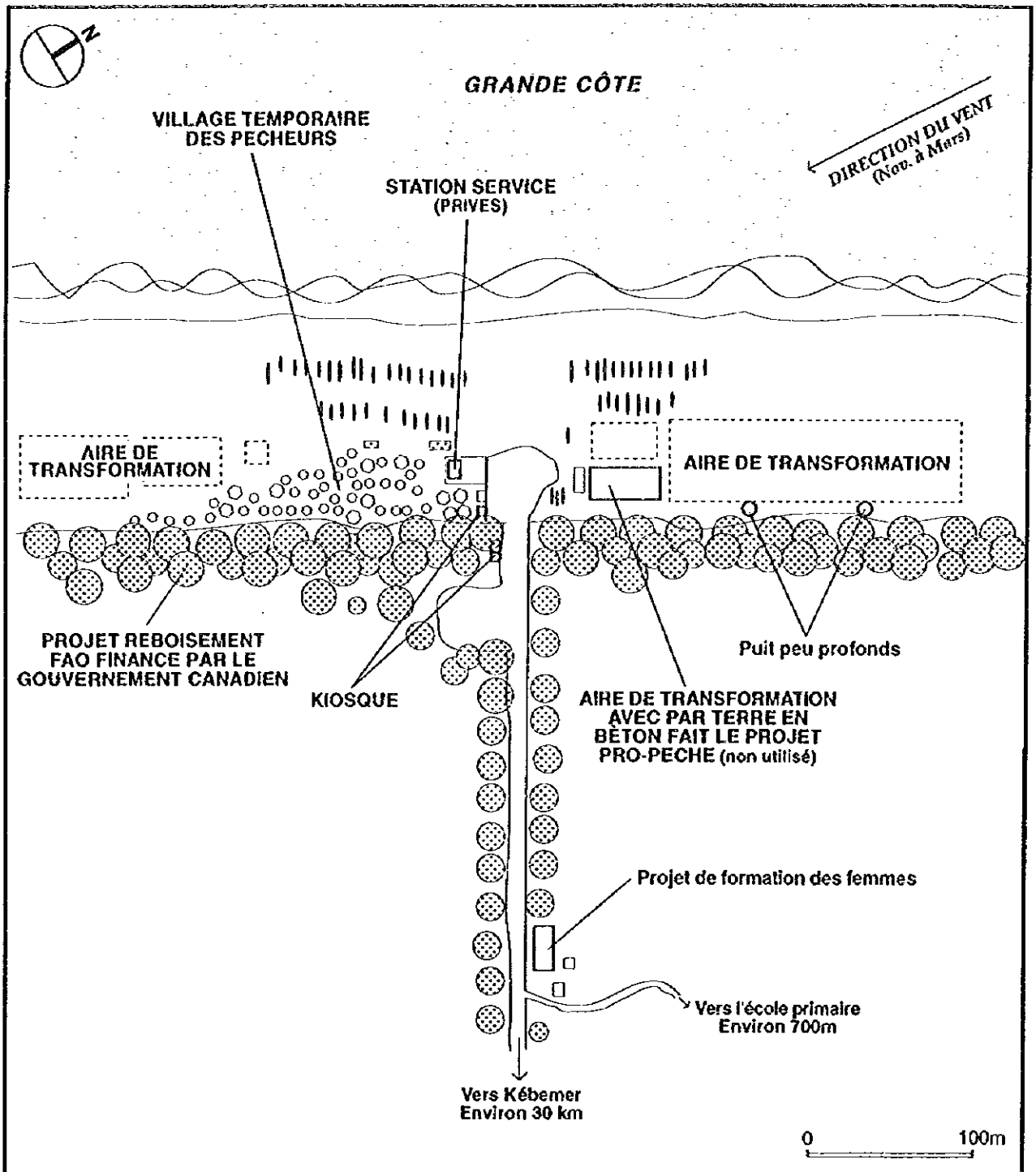

AMENAGEMENTS

- Eau: Puits superficiels (inpropre à la consommation)
- Pas de electricité
- Pas de telephone
- Une station d'essence
- Pas de communication par radio
- Pas de fabrique de glace
- Route en piteux etats, les vehicules (normaux) commun ne peuvent pas passer

AIDE COMMUNAUTAIRE

- Une école primaire par Communaute Rural
- Pas de poste de santé
- Une centre communautairè : Centre de formation femmes divege par le Projet PAFGC et assistance par CIDA

Fig. I.2.8-8 État des Infrastructures Existantes à Lompoul	L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

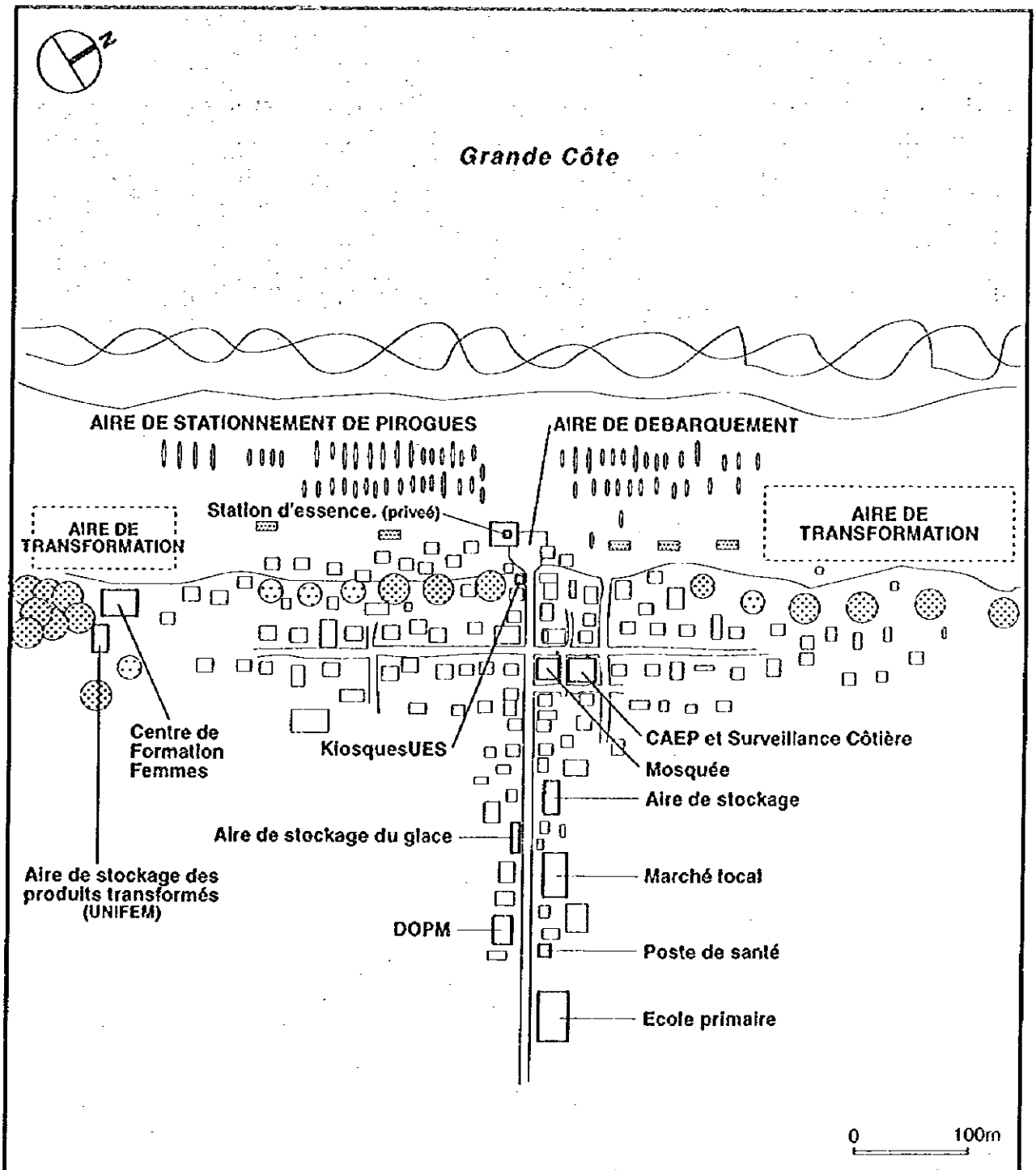

AMENAGEMENTS

- Eau: Puits superficiel
- Pas de electricité
- Pas de telephone
- Une station d'essance
- Bureau DOPM
- Bureau de surveillance côtère et Atelier de CAEP

AIDE COMMUNAUTAIRE

- Une école primaire par Communaute Rural
- Pas de poste de santé
- Une centre communautairè : Centre de formation femmes divege par le Projet PAFGC (Pas d'eau, pas d'électricité, et pas de téléphone)
- Stockage pour le secteur transformation projet UNIFEM

Fig. I.2.8-9 État des Infrastructures Existantes à Fass Boye	L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Tableau I.2.8-1 Sommaires des Caractéristiques Infrastructurelles pour la Zone d'Etude

Caractéristiques infrastructurelles/ Gandes lignes	Zone 1 Saint-Louis	Zone 2 Kayar	Zone 3 (Résumé)	Zone 4 Poutou, Lompoul Fass Boye
Installations				
- Espace de tirage du poisson	En plein air, sur la plage	En plein air, sur la plage	Essentiellement plein air, sur la plage	En plein air, sur la plage
- Zone de transformation	surpeuplée et insalubre, sur l'aire de débarquement	développée et distincte de l'aire de débarquement	à petite échelle ou inexistante	à petite échelle
- Installations de fabrication de glace	une seule fabrique de glace en exploitation	une fabrique de glace remise à neuf en 1996, capacité 20 tonnes/jour	Celles de la ville de Dakar	Aucune
- Installations frigorifiques	Aucune. Uniquement les usines de transformation	20 T(à - 20°c)	disponibles dans certains villages	Aucune
- Marché	marché à proximité pour la vente de détail au consommateur	marché sur le site pour la vente de détail au consommateur	quelques villages intégrés au marché	les consommateurs achètent directement auprès des pêcheurs
- Atelier d'entretien des moteurs	CAEP et mécaniciens privés	CAEP et mécaniciens privés	CAEP et mécaniciens privés	Aucun
- Station d'essence	11 stations d'essence	6 stations d'essence	ville de Dakar	1 dans chaque village
Utilitaires				
- Branchement à l'électricité	existant 220/230 volts 50 Hz	existant 220/230 volts 50 Hz	existant 220/230 volts 50 Hz	Inexistant
- Alimentation en eau	Branchement à l'eau de robinet pour les installations principales	Approvisionnement à partir de puits de faible profondeur	Branchement à l'eau disponible à proximité	Approvisionnement à partir de puits de faible profondeur
- Liaisons routières	Bien relié à la route principale empruntée par les camions	Bonne desserté quelques routes bitumées	Bien relié à la ville de Dakar	Liaisons routiers mauvaises
- Réseau téléphonique	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Inexistant
- système d'évacuation des eaux usées	Réseau municipal	Réseau inexistant	Réseau urbain	Inexistant
- système d'enlèvement des ordures	Collecte effectuée par la municipalité 2 à 3 fois/ semaine	Par de Collecte effectuée par la municipalité	Existence de collecte par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité inexistante
Caractéristiques d'utilisation des terres et de développement				
- Conditions de vie et de salubrité	Surpeuplées et insalubres, sans espace pour une quelconque expansion	Maison sur la rivage à déplacer mais sans conflit	Généralement mauvaises dans les villages de pêcheurs	Mauvaises avec un type d'habitations précaires
- Débit de la circulation terrestre	Serré, avec un volume de circulation élevé	Serré, avec un volume de circulation modéré	Route étroite à l'intérieur du village	Volume de circulation faible
- Etendue de rivage utilisée comme aire de débarquement	Large avec des lieux de débarquement éparpilles sur une étendue de rivage de 3Km	Concentrée -100 mètres de large dans des endroits de chenal profond	Concentrée au village calme, avec un effet naturel de brise vagues dans les endroits abritées et sur la petite côte	Concentrée au village

Tableau I.2.8-2 Sommaire des Caractéristiques Infrastructurelles pour Potou, Lompoul et Fass Boye

Caractéristiques infrastructurelles/ Gandes lignes	Potou	Lompoul	Fass Boye
Installations			
- Espace de triage du poisson	En plein air, sur la plage	En plein air, sur la plage	En plein air, sur la plage
- Zone de transformation	Aux deux bouts du village	Aux deux bouts du village avec un parterre en béton (non utilisé)	Aux deux bouts du village avec des installations de stockage
- Installations de fabrication de glace	Aucune	Aucune	Aucune
- Installations frigorifiques	Aucune	Aucune	Aucune. Baraques de stockage de glace avec utilisation se sciure de bois
- Marché	Les consommateurs achètent directement auprès des pêcheurs	Les consommateurs achètent directement auprès des pêcheurs	Construction abritant le marché local
- Atelier d'entretien des moteurs	Aucun	Aucun	Atelier CAEP
- Station d'essence	1 station privée	1 station privée	1 station privée
utilitaires			
- Branchement à l'électricité	Inexistant	Inexistant	Inexistant
- Alimentation en eau	Approvisionnement à partir de puits de faible profondeur	Approvisionnement à partir de puits de faible profondeurs	Approvisionnement à partir de puits de faible profondeurs
- liaisons routières	Mauvaises	Mauvaises	Mauvaises
- Réseau téléphonique	Inexistant	Inexistant	Inexistant
- Système d'évacuation des eaux usées	Inexistant	Inexistant	Inexistant
- Systèmes d'enlèvements des ordures	Pas de collecte municipale	Pas de collecte municipale	Pas de collecte municipale
Caractéristiques relatives à l'utilisation des terres et au développement			
- Conditions de vie et de salubrité	Habitations précaires en chaume sur la plage	Habitations précaires en chaume sur la plage	Maisons en dur parmi des habitations précaires en chaume
- Débit de la circulation routière	Volume de circulation faible	Volume de circulation faible	Volume de circulation faible
- Etendue de rivage utilisée comme aire de débarquement	Limitée au village	Limitée au village	Limitée au village

Tableau I.2.8-3 Sommaire des Caractéristiques Infrastructurelles pour Dakar (1 de 2)

Caractéristiques infrastructurelles/grandes lignes	Hann	Yoff	Ouakam	Soumbédioune	Ngor
Installations/Commodités					
espace de tirage du poisson	aménagé en béton	en plein sur plage	en plein sur plage	dans le secteur du marché	en plein sur plage
zone de transformation	à petite échelle	espace aménagé en béton	à petite échelle	inexistante	inexistante
Installations de fabrication de glace	privés	fabriqué dans les maisons. glace provenant de Dakar	aucune - glace provenant de Dakar	aucune - glace provenant de Dakar	aucune - glace provenant de Dakar
Installations frigorifiques	privés	privés	aucune	aucune	aucune
marché	marché à proximité de la plage	oui	oui	intégré au marché	oui
Ateliers d'entretien des moteurs	mécaniciens privés	mécaniciens privés	mécaniciens privés	mécaniciens privés	mécaniciens privés
station d'essence	3 station d'essence	1 station d'essence	1 station d'essence	1 station d'essence	2 station d'essence
Utilitaires					
branchements à l'électricité	existant	existant	existant	existant	existant
Alimentation en eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau
liaisons routières	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar
Réseau téléphonique	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles
Système d'évacuation des eaux usées	Réseau urbain	Réseau urbain	Réseau urbain	Réseau urbain	Réseau urbain
Systèmes d'enlèvement des ordures	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité
Caractéristiques relatives à la terre et au développement					
Conditions de vie et de salubrité	Bonnes en général	Bonnes en général	Bonnes en général	Bonnes en général	En général bonnes mais un certain encombrement
Débit de la circulation terrestre	Bonne desserte routière	Bonne desserte routière	Bonne desserte routière	Tout juste le long d'une artère principale	Bonne desserte mais routes étroites à l'intérieur du village
Etendue de rivage utilisée comme aire de débarquement	Concentrée au village calme et située dans une base bien abritée	Concentrée au village sur la grande côte avec affleurement rocheux	Concentrée au village.Calme avec un brise vagues naturel dans un endroit abrité et une petite côte	Calme, avec un brise vagues naturel	Concentrée au village. Calme avec un brise vagues naturel

Tableau I.2.8-3 Sommaire des Caractéristiques Infrastructurelles pour Dakar (2 de 2)

Caractéristiques infrastructurelles/grandes lignes	Thiaroye	Rufisque	Bargny	Yene	Toubab Dialao
Installations					
Espace de tirage de poisson	en plein air, sur plage	un abri édifie	en plein air, sur plage	en plein air, sur plage	en plein air, sur plage
Zone de transformation	espace aménagé en béton à proximité avec un abri partiel	sur la plage à proximité des aires de débarquement	espace aménagé avec des installations pour le stockage	plancher en béton	plancher en béton
Installation de fabrication de glace	Aucune- glace provenant de Dakar	Installation de la DOPM mais gérée par un comité	Aucune- glace provenant de Dakar	fabriquée dans les maisons- en provenance de Dakar	Aucune- glace provenant de Dakar
Installations frigorifiques de stockage de glace	aucune	comme ci-dessus	aucune	aucune	aucune
marché	oui	oui	oui	oui	oui
Atelier d'entretien des moteurs	mécanicien privés	mécanicien privés	mécanicien privés	mécanicien privés	mécanicien privés
Station d'essence	1 station d'essence	1 station à chacun des 2 principaux points de débarquement	1 station d'essence	1 station d'essence	1 station d'essence
Utilitaires					
branchement à l'électricité	existant	existant	existant	existant	existant
Alimentation en eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau	Accès au réseau de distribution d'eau
liaisons routières	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar	bien relié à la ville de Dakar
Réseau téléphonique	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles	Téléphones privés disponibles
Système d'évacuation des eaux usées	réseau urbain	réseau urbain	réseau urbain	réseau urbain	réseau urbain
Système d'enlèvement des ordures	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité	Collecte effectuée par la municipalité
Caractéristiques relatives à l'utilisation des terres et au développement					
Conditions de vie et de salubrité	Généralement mauvaises dans les villages de pêcheurs	généralement bonnes	généralement bonnes	généralement bonnes	généralement bonnes
Débit de circulation	Route étroite à l'intérieur du village	Route sinueuse à l'intérieur du village	Route sinueuse menant au village	Route étroite à l'intérieur du village	Route étroite à l'intérieur du village
étendue de rivage utilisée comme aire de débarquement	Concentrée au village en eau peu profonde	Concentrée en 2 points avec des installations disponibles. Calme à l'intérieur d'une baie abritée	Concentrée au village calme avec un effet brise vagues naturel dans une zone abritées et une petite côte	Plusieurs secteurs de débarquement au village. Calme	Plusieurs secteurs de débarquement. Calme, avec affleurement rocheux

2.9 Éléments Relatifs à l'Environnement

(1) Principaux Programme Environnementaux/Projets dans la Zone d'Etude

1) Programme environnement (cadre)

Des recherches ont été effectuées en 1992 et 1993 pour étudier la pollution marine côtière à/autour de Dakar et de la côte nord. Un plan d'action a été élaboré à partir de ces études, plan d'action qui a abouti à la mise sur pied du Programme Environnement (cadre) financé par le PNUD. Le Programme Environnement (cadre) est un programme multi - sectoriel qui vise à renforcer / améliorer l'environnement par la participation active des communautés. Il couvre les pêcheries, les Agences de Santé, d'Hydraulique, d'Agriculture, de Météorologie. A partir de l'étude sur la pollution dans les baies de Dakar, un projet de plan d'actions a été proposé.

- Proposer une loi sur le littoral/domaine maritime, pour surveiller la zone et réglementer les activités,
- Une action pour diminuer les déchets industriels, promouvoir le recyclage, les technologies propres, une gestion efficace des nuisances sonores.
- Contrôle des rejets de produits chimiques dangereux/de nature spécifique.
- Action de suivi et de surveillance de la qualité de l'eau dans les baies de Dakar.
- F/S sur la perception des redevances/taxes (principe selon lequel l'auteur d'une pollution paye)
- Gestion des déchets.
- Action d'éveil sur les problèmes d'assainissement dans les baies de Dakar.
- Maîtriser l'érosion de la façade côtière.

2) Projets pilotes villageois à Kayar

Il existe un projet visant à améliorer l'assainissement dans les villages, également financé par le PNUD. Kayar est l'un des 7 villages couverts par ce programme. Le projet a démarré à Kayar en 1986 par une étude effectuée pour identifier le problème et promouvoir la participation de la communauté dans la gestion de ses ressources naturelles et l'amélioration de ses conditions sanitaires. Les activités communautaires débutèrent en 1990 et le projet prit fin en 1995. Certaines des réalisations comprenaient une unité de fabrique de compost à partir des déchets, des activités économiques pour les pêcheurs et la transformation traditionnelle, l'éducation à la santé, l'alphabétisation, le maraîchage.

3) La reforestation pour maîtriser le mouvement des dunes de Sable sur la Grande Côte

La zone côtière de Dakar à Saint-Louis, appelée les Niayes, est couverte de dunes de sable sur une surface d'environ 200 kilomètres sur 4-5 km. Pour fixer les dunes de sable et éviter de perdre davantage de terres de cultures, la reforestation/plantation par des arbres « Casuarina» a été effectuée. Il y a actuellement dans les Niayes, le projet pour la conservation des terres du littoral Nord financé par le Canada, et le projet de fixation des dunes et d'aménagement du bassin maraîcher de Kébémer financé par le PNUD.

4) Suivi des ressources naturelles par le Centre de Suivi Écologique (CSE)

Le centre fut créé pour suivre la production de biomasse du Sénégal par l'utilisation des images satellite en corrélation avec l'étude sur le terrain, la photographie aérienne et les cartes topographiques existantes. La base de données d'images du satellite Landsat date de 1988. Le Centre de Suivi dispose de 37 sites de surveillance à travers le Sénégal.

(2) Les Conditions Naturelles

1) Les catastrophes naturelles

Le Sénégal n'est pas sous la menace de tremblements de terre ou de typhons graves. Il y a eu de légères secousses dans la région de Dakar en 1836, 1862 et 1932, à Tambacounda en 1954 et au large de Kayar en 1986. Le Sénégal est situé près de la fissure du milieu de l'Océan Atlantique. Il y a un volcan sous marin encore actif au large de Dakar et 3 massifs immergés au large de Kayar.

Au Sénégal, les fléaux naturels les plus importants du point de vue de l'environnement sont les inondations, la désertification, l'avancée des dunes, les épidémies et les périodes de sécheresse. Il y a eu une légère inondation à Saint-Louis en 1994 et dans certains zones basses de Dakar en 1989.

2) Vue d'ensemble des conditions climatiques de la zone d'étude

Bien que la zone d'étude du projet ait été divisée en 4 secteurs, on pourrait comparer les caractéristiques climatiques à l'intérieur de 3 grandes zones, c'est-à-dire autour de Saint-Louis, Kayar et Dakar. Les données climatiques pour Thiés seront utilisées pour Kayar, puisqu'il n'y a pas de données climatiques complètes disponibles concernant Kayar.

Zone	Moy. annuelle pluviométrique (mm)	Saison Pluvieuse	Saison sèche	Humidité (%)	Hautes Températures (°C)	Basses Températures (°C)	Direction des vents dominants
Saint Louis	260	Juil - Oct	Jan- Avril	66%	28,5	22,5	N-NW
Kayar/Thiés	350	Juil - Oct	Jan- Avril	56%	28	22,5	N-NW
Dakar	450	Juil - Oct	Jan- Avril	76%	27,5	21	N

Source : Direction de la Météorologie Nationale , données 1951-1995

Les variations climatiques entre les zones ne sont pas importantes et on pourrait considérer qu'elles présentent les mêmes conditions climatiques. La Zone d'Étude connaît peu de pluies durant la saison non pluvieuse, c'est-à-dire de novembre à juin. Ceci coïncidé avec la haute saison de pêche, ce qui est idéal au plan de la transformation/ séchage des produits.

(3) Conditions Environnementales des Zones

1) Saint Louis

Ressources physiques

Le village de Guet Ndar est situé sur une bande de sable, entre le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique. A son point le plus large, il mesure 200 mètres.

Il n'y a pas d'exploitation minière ni d'activité sismique dans la zone. Il y a quelques puits en eau peu profonde. La mauvaise qualité de cette eau ne permet pas son utilisation comme eau de boisson. Pour cela, il y a des branchements à l'eau potable dans certains secteurs du village.

Quant à la qualité de l'air/la pollution, il y avait des odeurs nauséabondes provenant de l'espace de transformation situé sur la plage, à proximité du principal site de débarquement.

Ressources écologiques

Les ressources de la pêche sont décrites ailleurs dans ce rapport. Il n'y a pas de vie sauvage terrestre, d'espèces menacées ou de couvert forestier, au village de Guet Ndar. A l'extrême sud de la bande de terre, il y a un Parc National protégé, la Langue de Barbarie, où toute implantation est interdite.

Infrastructures utilitaires

L'industrie de la pêche à Guet Ndar est constituée par la fabrication des pirogues, la fabrication et le stockage de la glace, la station de distribution de carburant, le marché aux poissons local et la transformation du poisson. Comme le village fait partie de la municipalité de Saint-Louis, les installations utilitaires courantes telles que l'eau de robinet, l'électricité, le réseau d'évacuation/traitement et les services d'enlèvement des ordures existent.

Le village est bien relié par la route aux principales voies bitumées, menant à Saint-Louis et Dakar, quoique l'état de la route à l'intérieur du village soit à déplorer, avec les nids de poule, les crevasses et l'étroitesse de la voie. Il y a quelques périmètres maraîchers, mais pas d'activité agricole significative dans ou autour du village. Les maisons sont construites en dur et situées dans un secteur fortement peuplé. Les maisons bâties près de la plage sont sous la menace d'une inondation par temps de mer forte.

Éléments relatifs à la qualité de la vie

L'utilisation intensive des espaces de plage disponibles pour l'accostage des pirogues, la vente, la distribution et la transformation traditionnelle avait abouti à une situation d'encombrement extrême. L'absence d'un système adéquat d'évacuation des déchets et de nettoiement dans la zone de transformation s'était traduite par un environnement pollué, des mouches innombrables et des mauvaises odeurs, entraînant des conditions de vie insalubres.

La forte concentration de population et les conditions de vie à l'étroit aggravées par le faible niveau d'élévation du sol et l'absence de résultats probants pour l'assainissement, entraînent une stagnation des eaux et des conditions de santé publique déplorables. Le risque d'épidémies et d'émergence de maladies est élevé.

La sécurité publique dans le village est bonne mais chaque année des pêcheurs meurent noyés après que leur embarcation ait chaviré dans les hautes vagues. La légère inclination de la plage fait que les vagues s'écrasent près du rivage rendant ainsi la navigation à travers les vagues difficile pendant les mois d'hiver, lorsque la mer est agitée.

Il n' y a pas de sites archéologiques et l'activité touristique dans la village est limitée.

Les principales contraintes d'ordre environnemental sont le manque de terres et d'espace pour un développement futur, la forte concentration de population, la mauvaise qualité des services existants tels que l'enlèvement des ordures, le nettoiement, le traitement des déchets ; la non protection des plages de débarquement, les menaces d'érosion et d'attaque des vagues hautes ; et le mélange d'activités diverses telles que le débarquement du poisson, la transformation, la commercialisation, la distribution, etc.

2) Kayar

Ressources physiques

Le village de Kayar d'environ 15.000 habitants est situé face à l'Océan Atlantique, avec un chenal en eau profonde qui approche du rivage.

Cette caractéristique unique se traduit par une zone calme sans vagues déferlantes, ce qui permet aux embarcations de pêche d'accoster et de partir dans les conditions de mer relativement calme. Cet espace calme est cependant étroit (moins de 100 mètres de large), cela se traduit par un encombrement de cette zone privilégiée d'accostage.

L'alimentation en eau s'effectue à partir des puits de faible profondeur. Une eau potable de bonne qualité est disponible et provient de quelques puits à l'intérieur du village. Il n'y a pas de réseau de distribution d'eau à Kayar.

Il n'y a pas d'exploitation minière ni d'activité sismique dans la zone, même si de légères secousses sont survenues au large en 1986.

Il n'y avait pas d'odeur nauséabonde dans l'air. Le développement d'un espace de transformation s'est fait au sud du village, ce qui est idéal puisque les vents dominants soufflent à partir du Nord.

Ressources écologiques

Kayar est un centre urbain de pêche développé, dépourvu de vie sauvage terrestre, d'espèces menacées et de couvert forestier. Le long de la plage, au nord et au sud de la ville, il y a une ceinture d'arbres «casuarina» plantés grâce au programme de reforestation, pour freiner le mouvement des dunes de sable.

Infrastructures utilitaires

L'industrie de la pêche englobe une usine de fabrication de glace et des lieux de stockage, une station d'essence, le marché local aux poissons et la transformation du produit de la pêche. Il y a l'électricité et le téléphone, mais pas de système d'évacuation/traitement des eaux usées, d'infrastructures pour l'enlèvement des ordures relevant de la municipalité.

La route principale est bitumée, mais pas les routes secondaires, qui sont très étroites. Aussi bien les habitations des pêcheurs résidents que celles des pêcheurs migrants sont de type permanent, faites en dur et ou en béton. Le village de pêcheurs s'étire à la fois en direction de la mer et vers le continent, le long de la principale route nationale.

Valeurs relatives à la qualité de la vie

Les principales activités liées à la pêche sont concentrées dans une zone située entre la route principale et la plage, ce qui a amené certains pêcheurs à s'établir dans ce «domaine public» pour des raisons de facilité d'accès. Bien qu'il existât un projet de déguerpissement de ces implantations illégales et de reclassement des pêcheurs dans d'autres endroits à l'intérieur du village, ces derniers n'ont jamais

bougé puisque des accords n'ont pas été conclus pour leur relogement.

La population de Kayar connaît des variations pendant la saison de pêche, en raison de la présence des pêcheurs saisonniers. L'augmentation soudaine de la population due à l'arrivée de ces pêcheurs fait peser une pression sur les infrastructures utilitaires existantes, telles que les écoles, les services de santé. Il y a une coexistence pacifique et la tolérance prévaut, même dans ces circonstances.

Le chenal en eau profonde de Kayar est très commode pour l'accostage et la sortie en mer, particulièrement pendant la saison de mer agitée. Cela a indéniablement contribué à la sécurité personnelle des pêcheurs.

Il n'y a pas de sites archéologiques et l'activité touristique est limitée dans le village.

Les principales contraintes d'ordre environnemental sont le manque de terres et d'espace pour un développement futur, l'absence de réseau de distribution d'eau, l'encombrement au niveau de la zone de débarquement qui est prisée (surtout par temps de mer agitée), les menaces d'érosion et d'attaque des hautes vagues.

3) Dakar

Ressources physiques

Cette zone inclut les principaux sites de débarquement de la ville de Dakar et des villages de pêcheurs environnants. Certains des villages présentent une façade côtière vers la Petite Côte alors que d'autres font face à la Grande Côte.

Il n'y a pas d'exploitation minière ni d'activité sismique dans la zone. Bien qu'il y ait des puits dans certains secteurs, pour l'approvisionnement en eau potable, la plupart des habitations bénéficient du branchement au réseau de distribution d'eau.

Ressources écologiques

Il n'y a pas de vie sauvage terrestre, d'espèces menacées ou de couvert forestier dans ces villages de pêcheurs, du fait de la pression et des autres sollicitations urbaines/industrielles, dans la mesure où ces villages sont proches de Dakar.

Infrastructures utilitaires

L'activité de pêche de ces villages est axée vers l'approvisionnement de la ville de Dakar en poisson. Certains parmi eux ont édifié des installations pour la transformation telles qu'un espace dallé de béton, une fabriques de glace/de stockage frigorifique. Le fait que ces villages soient situés à proximité de Dakar signifie un accès à la plupart des infrastructures utilitaires urbaines comme le réseau de distribution d'eau, l'électricité, le téléphone, le système d'évacuation des eaux usées

et d'enlèvement des ordures. Les villages sont bien reliés à Dakar par la route, même si des voies à l'intérieur de certains villages sont vraiment étroites.

L'activité agricole se limite à quelques périmètres de maraîchage. D'une manière générale, la situation de l'habitat dans ces villages de pêcheurs a évolué au rythme du développement urbain et les maisons sont bâties en dur quoique pour l'ensemble, avec un degré d'encombrement très marqué.

Valeurs relatives à la qualité de la vie

Les villages situés face à la Petite Côte et ceux disposant d'un abri faisant office de brise-vagues naturel à partir d'affleurements ou d'îlots rocheux, bénéficient d'une mer calme pour l'accostage, ce qui contribue à la sécurité individuelle des pêcheurs lors du débarquement ou de la sortie en mer.

Cependant, en raison d'une forte pression liée à la politique foncière urbaine, ces villages de pêcheurs sont relégués au second plan par une autre utilisation des terres au profit de zones résidentielles, du tourisme, des industries, etc.. qui ont ralenti leur expansion. Comme conséquence de ces autres activités/industries et sous l'influence de celles-ci, les pêcheurs ne s'adonnent plus exclusivement à la pêche mais disposent assurément d'autres moyens de subsistance.

Il n'y a pas de site archéologique ni d'occupations touristiques actives dans certains villages.

Les principales contraintes d'ordre environnemental découlent des autres utilisations urbaines des terres et de l'absence d'espace pour un développement futur. Dans certains villages, l'encombrement a engendré des conditions d'insalubrité découlant à la fois de la pollution à l'intérieur du village et de l'action des déchets des industries environnantes et des autres utilisateurs urbains. L'encombrement des habitations a également réduit l'accès à la route dans certains villages en la transformant en une voie étroite inutilisable par les véhicules à moteur. L'encombrement pose également le problème des risques d'incendie et celui de l'accès des sapeurs pompiers pour les interventions d'urgence.

4) Entre Saint Louis et Kayar

Ressources physiques

Cette zone englobe les différents petits villages de pêcheurs de Saint-Louis à Kayar, tels que Potou, Lompoul, Fass Boye et Mboro.

Il n'y a pas d'exploitation minière ni d'activité sismique dans la zone. L'approvisionnement en eau s'effectue à partir de puits de faible profondeur. Une eau potable de bonne qualité est également obtenue des puits dans les villages. Il n'y a pas de branchement au réseau de distribution d'eau dans ces villages.

La création d'espaces de transformation a petite échelle n'a pas engendré de problèmes de pollution du milieu.

Ressources écologiques

Ces villages de pêcheurs ruraux situés sur les plages sablonneuses sont bordés d'arbres «casuarina» plantés grâce au programme de reboisement pour freiner le mouvement des dunes de sable.

Infrastructures utilitaires

Le secteur de la pêche n'est pas très développé en raison des difficultés d'accès. Il n'y a pas d'électricité, de réseau téléphonique, de système d'évacuation/de traitement des eaux usées ou d'enlèvement des ordures.

Il y a des exploitations agricoles à l'intérieur, loin de la côte. Les habitations sont généralement de type précaire en chaume, quoique à Lompoul, il y a un mélange de maisons en dur et d'habitations en chaume.

L'approvisionnement en eau se fait à partir de puits peu profonds mais qui ne sont pas à l'abri d'une infiltration de sel.

Éléments relatifs à la qualité de la vie

Le caractère saisonnier de la pêche dans ces villages explique que les habitations soient de type précaire et soient généralement situées sur le rivage. Il y a un développement non planifié et laissé au hasard avec la nouvelle communauté de pêcheurs migrants qui se fondent avec la communauté d'agriculteurs établis de plus longue date.

Les principales contraintes d'ordre environnemental sont l'absence d'infrastructures indispensables pour le développement telles que les routes, le branchement au réseau d'adduction d'eau, l'électricité, les télécommunications et les infrastructures d'évacuation des eaux usées. Il faudra en prélevant d'importantes quantités d'eau, prendre en considération les risques d'infiltration de sel dans les points d'approvisionnement en eau.

Chapitre II

PLAN DIRECTEUR

II- PLAN DIRECTEUR

1. Objectifs de Développement

L'objectif de développement visé par le Plan Directeur est de parvenir à une augmentation quantitative et qualitative de la production de poisson au niveau du secteur de la pêche artisanale, mais aussi de contribuer à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des conditions de vie dans les zones de pêche nord dans la République du Sénégal.

2. Stratégies de Développement

En vue d'atteindre cet objectif, le Plan Directeur va prendre en considération les trois stratégies de développement suivantes.

(1) Mettre en place une structure optimale au plan institutionnel et infrastructure pour le développement autonome dans les zones de pêche nord où les pêcheurs migrants en provenance du nord et allant vers le sud s'adonnent de manière très dynamique à leurs activités.

(2) Établir des bases de pêche et de commercialisation, en mettant en place un réseau de liens entre elles à travers la modernisation des activités de pêche.

(3) Promouvoir une utilisation efficace des produits de la pêche à travers la modernisation de la commercialisation, de la transformation et des activités de contrôle de la qualité.

3. Approches de Développement

Afin que les stratégies de développement soient couronnées de succès, le Plan Directeur prévoit les deux approches suivantes: les approches de développement sectorielle et zonale.

3.1 Plan de Secteur

L'approche sectorielle a pour but le développement du secteur de la pêche et des secteurs liés à la filière de la pêche. Elle met un accent tout particulier sur la compétence, les besoins et les possibilités du secteur, en tenant compte toutefois du développement des zones de pêche nord dans leur ensemble. Le Plan de Secteur est mis en place en vue de compléter cette approche. Il comprend les six secteurs suivants.

Secteur 1: Ressources et Production Halieutiques

Secteur 2: Commercialisation et Distribution du Poisson
Secteur 3: Transformation Artisanale et Contrôle de la Qualité
Secteur 4: Développement de la Communauté de Pêcheurs
Secteur 5: Éducation et Formation
Secteur 6: Institutions et Organisations

3.2 Plan de Zone

La zone d'Étude (zones de pêche nord) est divisée en quatre Zones pour ce qui concerne l'approche de développement zonale. Division basée sur les fonctions et l'état des infrastructures, le cadre institutionnel, mais aussi la production, la commercialisation et la distribution du poisson. L'approche de développement zonal a pour objet le développement de la communauté des pêcheurs dans chacune des Zones afin de satisfaire les besoins et prendre en charge les possibilités.

Le Plan de Zone a été formulé pour chaque zone afin que l'approche soit une réussite. Le Plan de Zone est composé de quatre Projets de Zone, y compris les divers Sous-Projets destinés à surmonter les contraintes et améliorer les infrastructures. Les quatre Zones suivants et la Figure II.-1 montre la situation géographique des Zones.

Zone 1: La Zone de Saint-Louis (les zones de pêche autour de Saint-Louis)
Zone 2: La Zone de Kayar (les zones de pêche autour de Kayar)
Zone 3: La Zone de Dakar (les dix villages de pêcheurs dans la région de Dakar)
Zone 4: Les Zones Satellites (les petits villages de pêcheurs, y compris Gandiol, Potou,Lompoul et Fass Boye qui sont situés entre la Zone 1 et la Zone 2)

4. Plan de Secteur

4.1 Secteur 1: Ressources et Production Halieutiques

(1) Objectifs

Les objectifs du secteur seront:

- l'augmentation de la production
- L'établissement d'un système de pêche et de débarquement efficient

(2) Stratégies

Les stratégies seront:

- l'introduction d'un système efficient de gestion des ressources
- moderniser les techniques de pêche
- accroître les conditions de sécurité des pêcheurs avant les opérations de débarquement du poisson

- transférer les activités de débarquement qui ont lieu présentement dans des sites éparpillés dans les villages traditionnels vers le complexe de pêche proposé

(3) Éducation et Formation

L'éducation et la formation vont consister à:

- promouvoir et encourager les activités du CRODT, du CAEP et du PSPS;
- la formation aux techniques de pêche, à la gestion des ressources et à l'organisation des pêcheurs
- la formation des adultes (cours d'alphabétisation etc.)

(4) Renforcement du cadre légal et institutionnel

Le renforcement du cadre légal et institutionnel va consister à:

- Établir une meilleure coordination des actions de la DOPM, du CRODT, du CAEP et du PSPS
- Réglementer l'utilisation des installations et des équipements
- Promouvoir les organisations de pêcheurs
- Établir un système de fonctionnement et d'entretien des installations et des équipements
- Application d'un système de crédit
- Un système d'information sur les mises à terre

4.2 Secteur 2: Commercialisation et Distribution du Poisson

(1) Objectifs

Les objectifs du secteur sont:

- L'établissement d'un système de commercialisation du poisson efficace et opérant
- Promouvoir l'égalité des chances à l'endroit de tous les bénéficiaires pour ce qui concerne les activités de commercialisation du poisson

(2) Stratégies

Les stratégies seront:

- Centraliser le système de commercialisation du poisson au niveau du nouveau complexe de pêche
- Organiser le système de distribution et de transport du poisson
- Améliorer la fraîcheur et la qualité du poisson pour promouvoir l'exportation
- Promouvoir un système d'information sur la commercialisation du poisson

- Mettre en place un système de nettoyage et des installations sanitaires

(3) Éducation et Formation

L'éducation et la formation vont consister à:

- Une formation pour expliquer le système de commercialisation réglementé;
- Une formation sur le règlement du nouveau complexe de commercialisation;
- Une formation sur la gestion et l'utilisation des installations et des équipements.

(4) Renforcement du cadre légal et institutionnel

Le renforcement du cadre légal et institutionnel va consister à:

- Un lien étroit avec la réglementation de la DOPM
- Une réglementation de la commercialisation du poisson;
- Organiser l'association des usagers
- Établissement d'un système de fonctionnement et d'entretien des installations et des équipements
- Application d'un système de crédit
- Établissement d'un système d'information sur la commercialisation du poisson

4.3 Secteur 3 : Transformation Artisanale du Poisson

(1) Objectifs

Les objectifs du secteur seront:

- l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de travail des transformatrices du secteur artisanal
- Développer la technique de transformation modernisée
- Renforcer le système de contrôle et d'inspection de la qualité pour les poissons à haute valeur commerciale

(2) Stratégies

Les stratégies seront:

- Organiser le système de transformation artisanale.
- Améliorer les conditions de travail et de commercialisation à travers l'amélioration des infrastructures et la formation.
- Établir une unité de démonstration pour la modernisation et la promotion de l'exportation
- Améliorer le système de contrôle de la qualité et le système interne d'inspection de la qualité, étroitement avec le système de la DOPM.

(3) Éducation et Formation

L'éducation et la formation vont consister à:

- Une formation aux techniques améliorées de transformation du poisson
- Une formation sur l'appui des activités de la DOPM et du CAEP
- Une formation sur le renforcement des activités de groupe
- Une formation pour les adultes

(4) Renforcement du cadre légal et institutionnel

Le renforcement du cadre légal et institutionnel va consister à:

- Un lien étroit avec la réglementation de la DOPM et du CAEP
- Réglementation pour une utilisation efficace de l'aire de transformation du poisson
- Règlements et gestion du fonctionnement et de l'entretien des installations et des équipements
- Renforcement de l'association des femmes transformatrices
- Application d'un système de crédit
- Un système d'informations sur la commercialisation et la transformation

4.4 Secteur 4: Développement de la Communauté des Pêcheurs

(1) Objectifs

Objectifs visés: contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villages de pêcheurs.

(2) Stratégies

Les stratégies seront:

- Appuyer l'enseignement primaire et l'alphabétisation
- Appuyer les services de soins de santé primaire
- Appuyer le marché au détail
- Améliorer les infrastructures communautaires

(3) Éducation et Formation

L'éducation et la formation vont consister à:

- Une formation pour promouvoir les activités du CAEP et de l'UOPAGC pour la formation des femmes
- Une formation des adultes (cours d'alphabétisation, soins de santé primaire, nutrition etc.)
- Une formation sur l'hygiène publique et la protection de l'environnement
- Promotion du programme de recensement des populations.

(4) Renforcement du cadre légal et institutionnel

Le renforcement du cadre légal et institutionnel va consister à:

- Un lien étroit avec la réglementation du CAEP
- Renforcement de l'union des femmes
- Règlements et gestion du fonctionnement et de l'entretien des installations et des équipements
- Application d'un système de crédit.

4.5 Secteur 5 : Éducation et Formation

(1) Objectifs

Les objectifs du secteur vont consister à améliorer le système d'éducation et de formation à l'intention des groupes ciblés ci-après:

- les pêcheurs
- les mareyeurs et les micro - mareyeurs
- les transformateurs et les transformatrices du secteur de la pêche artisanale
- les leaders et les membres de la communauté
- les femmes
- le personnel de l'organe de gestion du projet proposé

(2) Stratégies

Les stratégies vont consister à assurer un enseignement général et une formation spécialisée par secteur aux bénéficiaires et au personnel de l'organe de gestion des projets proposés.

(3) Éducation et Formation

L'éducation et la formation vont consister à:

- La formation des formateurs
- La formation aux aspects techniques et institutionnels, y compris la gestion, le fonctionnement et l'entretien des installations et des équipements de la formation
- Formation à la planification et la gestion des cours de formation.

(4) Renforcement du cadre légal et institutionnel

Le renforcement du cadre légal et institutionnel va consister à:

- Développement de la formation et du programme d'enseignement et d'études
- Préparation et distribution du matériel pédagogique
- Développement des ressources humaines: le personnel du projet et les leaders des bénéficiaires

4.6 Secteur 6 : Institution et Organisation

(1) Objectifs

Les objectifs du secteur vont consister à l'établissement de l'organisation et l'institution adéquates pour une gestion , une fonctionnement et un entretien efficaces et durables des projets proposés

(2) Stratégies

Les stratégies seront:

- L'amélioration du système de crédit
- L'amélioration du système d'information sur la commercialisation du poisson
- Renforcement du système de contrôle sanitaire et environnemental
- Renforcement du système d'administration des projets proposés.

(3) Éducation et Formation

L'éducation et la formation vont consister à assurer une formation sur la gestion et le fonctionnement du projet.

(4) Renforcement du cadre légal et institutionnel

Le renforcement du cadre légal et institutionnel va consister à:

- Organiser les comités et l'organe de gestion
- Formuler une politique de développement de la pêche dans la côte nord.
- Mettre en pratique divers types de réglementations
- Appliquer un système de crédit opérant
- Établir un système de fonctionnement et d'entretien et un système d'information sur la production et la commercialisation

Le tableau II-1. est un résumé des grandes lignes des six plans et développement de secteur.

5. Plan de la Zone

5.1 Zone 1: Projet de Saint-Louis

En 1995, Saint-Louis avait une population de 115.000 habitants parmi lesquels 30.600 vivaient au niveau du site du projet proposé. Site qui se situe sur la barre le long du Fleuve Sénégal. Un réel problème de surpeuplement se pose dans cette zone.

Dans le but de réduire le surpeuplement au niveau du village de Guet Ndar, la municipalité a essayé de déplacer les populations vers la partie nord de la barre à travers la mise sur pied de points de collecte du poisson. Cependant, ce projet de la

municipalité n'a pas totalement atteint tous ses objectifs. Car il n'avait pas une approche globale et a été réalisé sans le consentement de la communauté. Les installations qui ont été rénovées grâce au projet n'étaient pas vraiment attrayantes au point d'inciter les pêcheurs et leurs familles à venir s'installer sur les zones nouvellement aménagées.

Environ 350 parcelles à usage d'habitation pour les pêcheurs ont été aménagées près de la zone où se trouve le service régional des pêches (DOPM). D'où la nécessité de construire un complexe de pêche dans cette zone pour satisfaire les besoins.

L'établissement d'une base pour la commercialisation et la distribution du poisson et le développement des communautés de pêcheurs permettront de résoudre les problèmes liés aux difficiles conditions de débarquement, de commercialisation et de vie des habitants.

(1) Objectifs du Projet

Le projet proposé contribue à l'établissement d'une importante et très attrayante base de pêche et de commercialisation du poisson dans les zones de pêche nord du Sénégal. Il s'avère nécessaire, pour y parvenir, d'intégrer les installations de débarquement, de commercialisation et de distribution existantes, qui sont actuellement éparpillées sur une distance de trois km le long de la plage située dans la partie ouest de Guet N'dar, dans le nouveau complexe qui sera construit sur le site de la DOPM qui fait partie du domaine public. Les objectifs du projet sont:

- Rendre plus efficace le système de commercialisation et de distribution du poisson au niveau du site de débarquement.
- Promouvoir la modernisation et la gestion des ressources de la pêche au niveau local
- Intégrer les institutions liées au secteur de la pêche au niveau local.
- Appuyer les groupements de pêcheurs, de transformatrices et de vendeurs sur le plan organisationnel.
- Assurer un appui indirect à l'amélioration du cadre de vie au niveau des villages de pêcheurs.

(2) Esquisse du Projet

On estime environ à 52.271 tonnes, la quantité de poissons qui sera débarquée à Saint-Louis en 2010 par le secteur de la pêche artisanale, contre 37.952 tonnes en 1995.

Les principales composantes du projet seront le renforcement du cadre légal et institutionnel de la structure de gestion du projet et l'amélioration des installations et des équipements.

Pour ce qui concerne le renforcement du cadre légal et institutionnel, la DOPM, en tant que structure phare, et les institutions liées au secteur de la pêche comme le CAEP, le PSPS, le CRODT, etc. vont composer l'organe autonome local chargé du fonctionnement et de la gestion du Projet de Saint-Louis. Entre autres fonctions, l'organe autonome aura en charge l'administration, la vulgarisation des techniques, la gestion des ressources, la commercialisation et la distribution du poisson. Il devra apporter son soutien aux opérations de crédit, à la tenue des statistiques et veiller à l'environnement sanitaire.

Un Comité de Coordination régional sera mis sur pied. Il sera habilité à prendre des décisions concernant l'organisation de la gestion. Alors que le Comité de Coordination central va déterminer les politiques de gestion du projet et superviser l'organisation de la gestion.

Les nouvelles installations seront construites sur le site du service régional des pêches (DOPM) pour servir de complexe intégré de commercialisation du poisson. Il y aura une aire de stationnement des pirogues sur la plage. Jouxtant cette aire de stationnement, il y aura un magasin où seront gardés les engins et matériels de pêche et une halle de marché où le poisson sera trié, emballé et commercialisé.

L'aire de stationnement des camions fera face à la halle du marché pour faciliter et rendre plus efficace le conditionnement et le transport du poisson. Une fabrique de glace, une chambre froide, un atelier et des équipements de réparation seront également mis en place. L'atelier et les locaux du service technique, les sanitaires, le matériel pour nettoyer les engins de pêche et la cantine permettront d'attirer les pêcheurs. La figure II-2. montre le plan d'aménagement du Projet de la Zone 1.

Pour ce qui concerne la fonction administrative, des locaux qui vont abriter la formation, de même qu'un laboratoire pour le contrôle et les tests de la qualité seront mis en place. Les locaux serviront pour la direction, le service des statistiques, du crédit, abriteront les réunions et la formation. Des équipements pour la commercialisation, l'administration, la formation et l'assistance aux pêcheurs seront fournis. Des caisses pour la conservation du poisson, des charrettes et des chariots aideront à transporter le poisson à l'intérieur du complexe. Des camions à multiples usages seront utilisés pour transporter le poisson vers le village actuel et vice versa. Des pirogues et du matériel de pêche destinés à la formation des pêcheurs aux techniques et aux équipements modernes sont inclus.

5.2 Zone 2: Le projet de Kayar

En 1995, Kayar avait une population d'environ 9000 habitants, dont on estime qu'à peu près 1.680 sont des pêcheurs résidents permanents. En plus de la population de résidents permanents, Kayar accueille un grand nombre de pêcheurs transmigrants et leurs familles pendant la haute saison de pêche; période au cours de laquelle, la population de Kayar double. Kayar est également un des grands points de débarquement du poisson au Sénégal, situé près de Dakar.

Pour arriver à mettre en place le projet sans problèmes, il est nécessaire de favoriser une entente entre les résidents permanents, et les pêcheurs transmigrants et leurs familles. Mais il faut aussi améliorer les facilités et les équipements, comme proposé. Une approche participative de développement doit nécessairement être adoptée dès le stade de la planification.

(1) Objectifs du Projet

Le projet proposé contribue à l'établissement d'une grande base d'approvisionnement en poissons frais et transformés du marché Dakarois, pour la consommation des ménages et l'exportation. Les objectifs du projet sont les suivants:

- Renforcer le système actuel d'entente entre résidents permanents et pêcheurs transmigrants et leurs familles dans la communauté,
- Transférer les équipements actuels et mettre ensuite en place un complexe de commercialisation du poisson efficace, et
- Améliorer les conditions de vie des pêcheurs transmigrants et leurs familles.

(2) Esquisse du Projet

On prévoit qu'en l'an 2010, environ 23.389 tonnes de poissons seront débarquées à Kayar par le secteur de la pêche artisanale. Alors qu'en 1995, à peu près 16.898 tonnes étaient débarquées.

Les principales composantes du projet sont le renforcement du cadre légal et institutionnel de la structure de gestion du projet et l'amélioration des installations et des équipements.

Pour ce qui concerne le renforcement du cadre légal et institutionnel, la DOPM, en tant structure phare, les structures intervenant dans le secteur de la pêche comme le CAEP, le PSPS, le CRODT etc. seront intégrés en tant que Organe Autonome local pour le fonctionnement et la gestion du Projet de Kayar, en charge de l'administration, de la vulgarisation technique, de la gestion des ressources, de la commercialisation et de la distribution du poisson, de l'assistance à la gestion du crédit, des statistiques et de l'environnement sanitaire.

Un Comité de Coordination régional sera mis en place. Il sera habilité à prendre des décisions pour ce qui concerne la structure de gestion, alors que le Comité de Coordination déterminera les politiques de gestion du projet et supervisera la structure de gestion.

Un complexe de commercialisation intégré, comprenant la fabrique de glace actuelle et le service de la DOPM sera mis en place. Pour rationaliser les activités du nouveau complexe, il faudra transférer l'actuel marché au détail local pour permettre l'accès des camions et la construction d'une aire de stationnement pour ces derniers, des locaux supplémentaires pour l'administration et la formation, un laboratoire, un atelier et des magasins pour le service technique et d'autres installations. Le plan d'aménagement du Projet de la Zone 2 est montré à la figure II-3.

Comme par la zone 1, la fonction administrative et le volet formation vont inclure la gestion, les statistiques, le crédit, les réunions, la vulgarisation technique et le programme de formation. Un laboratoire pour effectuer le contrôle et les tests de la qualité sera construit. Des équipements de service comme des toilettes, des facilités pour le lavage, des entrepôts pour garder le matériel de pêche et une cantine seront également mis en place.

Le matériel pour la commercialisation, la gestion, l'assistance et la formation des pêcheurs, des caisses pour la conservation du poisson, des charrettes, des chariots pour transporter le poisson à l'intérieur du complexe seront augmentés. Des camions à usages multiples serviront à transporter le poisson vers le village de pêche actuel et inversement. Des pirogues et du matériel destinés à revaloriser les aptitudes et les techniques des pêcheurs, de même que l'utilisation d'équipements modernes seront inclus.

5.3 Zone 3 : La Région de Dakar

D'après les prévisions faites sur la base du recensement de la population de 1988, la population de la région de Dakar était de 1.939.636 habitants en 1995. La zone située près du grand marché des consommateurs de la région de Dakar et les conditions maritimes sont relativement calmes. A ce que l'on suppose, les revenus des pêcheurs sont relativement très élevés à cause de la production et de la vente de poisson à haute valeur commerciale. L'exportation du poisson a augmente à cause de la dévaluation qui a été bénéfique aux pêcheurs, particulièrement à Dakar.

Le plus important point de débarquement se trouve à Hann. Mais, il existe d'autres sites de débarquement éparpillés dans le Cap-Vert. Divers projets de développement financés par des bailleurs internationaux et dans le cadre de la coopération bilatérale sont concentrés dans cette zone restreinte. Une gestion efficace

et opérante de ces projets doit être encouragée. Près des villages de pêcheurs, on note la construction d'usines et de d'infrastructures touristiques, alors que l'urbanisation de Dakar et ses environs se poursuit. Ce qui n'a pas manqué de soulever des motifs d'insatisfaction à propos du cadre sanitaire, cqr les zones concernées sont très proches des habitations.

Compte tenu des raisons énumérées ci-dessous, l'amélioration des infrastructures de commercialisation, du système de crédit et du cadre de vie est à encourager. Ce qui importe le plus aux yeux des pêcheurs, c'est l'établissement d'un système de commercialisation bien structuré, permettant aux mareyeurs d'accéder au marché de Dakar et d'avoir un débouché à l'exportation. Il faut également arriver à réduire les coûts et les pertes de temps, tout comme la perte de qualité.

Moins de 20 pour cent du volume total de la demande en poissons consommée dans la région de Dakar passe par le Marché Central de Dakar. Il importe donc de voir comment arriver à traiter ce volume de poisson. En augmentant le volume de poissons passant par le Marche Central, on contribuera à mettre sur pied un système de commercialisation et de distribution rationalisé et à un mécanisme de fixation des prix convenable; et arriver ainsi à la modernisation du système de commercialisation et de distribution.

Pour arriver à l'amélioration des infrastructures liées au secteur de la pêche, et au renforcement institutionnel au niveau des sites de débarquement, il faut développer la vulgarisation techniques, principalement au profit des pêcheurs, des transformatrices et des vendeurs, en vue de consolider les infrastructures et les systèmes actuels, au lieu de construire de nouvelles infrastructures dans chaque site de débarquement.

(1) Objectif du Projet

D'un bout à l'autre, l'objectif visé au niveau de la zone est le renforcement du Marché Central de Dakar. Pour ce qui est de chaque site de débarquement, une base destinée à une utilisation effective des équipements actuels et à l'amélioration de l'environnement de travail sera mis sur pied à Rufisque où les activités de pêche, de commercialisation et de transformation ont été améliorées. Cette base permettra la vulgarisation des techniques vers les autres villages cibles.

(2) Esquisse du Projet

Les principales composantes du projet sont le renforcement du cadre légal et institutionnel de la structure de gestion du projet et l'amélioration des installations et des équipements.

Pour ce qui est du renforcement du cadre légal et institutionnel, la DOPM, en tant que structure phare, et les institutions liées au secteur de la pêche comme le CAEP, le PSPS, le CRODT etc. seront intégrées en tant qu'Organe Autonome pour le fonctionnement et la gestion du Projet de Dakar. L'Organe Autonome aura en charge l'administration, la vulgarisation techniques, la gestion des ressources, la commercialisation et la distribution du poisson, l'appui à la gestion du crédit, les statistiques et l'environnement sanitaire.

Un Comité de Coordination régional sera mis sur pied. Il sera habilitée à prendre des décisions, alors que le Comité de Coordination central déterminera les politiques de gestion du projet et supervisera la structure de gestion.

Pour ce qui de la modernisation, un grand centre de formation sera établi au niveau du siège du CAEP. De même, une formation pratique sera dispensée à Rufisque et au niveau des projets placés sous la tutelle de la DOPM. Pour ce qui concerne la surveillance des activités de pêche et de commercialisation, et la consolidation de la formation au niveau de la Zone 3, des équipements pour la formation seront mis en place à Rufisque. Du matériel de surveillance et de formation, de même qu'un système de communication seront fournis à tous les services de la DOPM et du CAEP situés dans la Zone 3.

Outre que le matériel de formation, il sera également mis en place à Rufisque un atelier et un magasin pour garder les engins de pêche à l'intention des pêcheurs. L'utilisation de ce matériel, des équipements et des outils de l'atelier fera partie du programme de formation visant la modernisation des aptitudes et des techniques des pêcheurs.

Un système informatisé de collecte de données et du matériel de communication seront mis en place pour créer un réseau d'échanges d'informations et de données pour surveiller les activités de pêche et de commercialisation.

Le plan d'aménagement de la Zone 3 est montré dans la Figure II-4.

5.4 Zone 4: Plan des Zones Satellites

(1) Objectif du Projet

Pour ce qui concerne les villages ciblés comme satellites, situés entre la Zone 1 (Saint-Louis) et la Zone 2 (Kayar), les installations et les équipements supplémentaires nécessaires seront mis en place dans chaque point de débarquement. De plus, Saint-Louis et Kayar seront dotés de matériels et d'équipements mobiles. Ces deux (2) Zones seront les bases des Zones de Pêche Nord. Ces matériels et ces équipements pourront être déplacés vers les villages satellites en cas de nécessité.

(2) Esquisse du Projet

Les principales composantes du projet sont le renforcement du cadre légal et institutionnel de la structure de gestion du projet et l'amélioration des installations et des équipements.

A la tête de chaque village satellite, il y aura un chef et un employé en charge de la vulgarisation technique, et un autre chargé des statistiques relatives à la pêche pour les besoins du fonctionnement et de la gestion du projet.

En vue d'améliorer les moyens de communication entre les villages satellites et les autres zones, du matériel de communication sera installé. Des feux de navigation au bord du rivage aideront les pêcheurs à débarquer la nuit, améliorant ainsi la sécurité. Des magasins pour garder les engins de pêche, des chariots et des outils d'entretien seront mis en place, afin d'améliorer les équipements collectifs de la communauté des pêcheurs. Une esquisse du plan d'aménagement de la Zone 4 se trouve sur la Figure II-5.

6. Intégration du Plan de Secteur et du Plan de Zone

Le Plan de Secteur et le Plan de Zone sont liés comme le montre la Figure II-6. Les développements des Secteur-1 (ressources et production halieutiques), Secteur-2 (commercialisation et distribution du poisson), Secteur-3 (transformation artisanale et contrôle de la qualité du poisson) et Secteur-4 (environnement de la communauté de pêcheurs) sont étroitement liés, tandis que les Secteur-5 (éducation et formation) et Secteur-6 (renforcement du cadre légal et institutionnel) constituent le noyau central reliant ces quatre secteurs.

L'intérieur du plus petit cercle avec la ligne en gras donne une idée de l'envergure de chaque projet de Zone. Une bonne combinaison du projet de Zone propose par l'Étude, des projets connexes et des programmes qui ne sont pas liés au projet de Zone favorisera un développement global de la zone cible.

La Tableaux II.6-1 et II.6-2 donne une idée concrète des relations entre le Plan de Secteur et le Plan de Zone avec les Sous-Projets.

7 Éducation et Formation

(1) Objectifs et Concepts de Développement

1) Objectifs de développement

Les objectifs de développement en matière d'éducation et de formation sont de renforcer les ressources humaines en vue de l'utilisation des infrastructures, des installations et des équipements, pour une gestion pérenne du projet ;

- En élevant le niveau de conscience, en améliorant les attitudes et les activités des bénéficiaires que sont les pêcheurs, les transformatrices et les mareyeurs
- En procédant à un transfert de technologie au niveau de l'installation et de la gestion du projet

2) Concept de développement

Un système de formation générale sera mis en place de même qu'une formation sur les technologies spécialisées, par secteur. L'éducation et la formation seront mises en œuvre en classe alors que la formation sur le tas sera effectuée dans chaque secteur. Les enseignants et les formateurs seront désignés au niveau de la DOPM, du PSPS, du CRODT, du CAEP et des agences appropriées, pour ce qui est de la mise en œuvre d'un programme de formation.

Dans le futur, un programme de formation sera développé par la structure chargée de la gestion du projet après une formation initiale du personnel au sein même du projet. L'éducation et la formation sur la modernisation des technologies seront également mises en œuvre dans les pays donateurs et / ou dans des pays tiers, des experts seront envoyés par les pays donateurs pour dispenser des formations.

(2) Programme d'Éducation et de Formation

1) Éducation et formation générales

Réduction du taux d'analphabétisme

Dans le passé, les pêcheurs et les transformateurs n'ont pas bénéficié d'une éducation, et parmi eux, le taux d'analphabétisme est plutôt élevé. Afin de résoudre ce problème, l'organe de gestion développera un programme d'éducation en relation étroite avec les intérêts des bénéficiaires, pêcheurs, hommes et femmes intervenant dans le secteur de la transformation. L'organe de gestion appuiera également la mise en œuvre du programme de réduction des taux d'analphabétisme initiés par les communautés et/ou le Gouvernement.

Transfert de technologie

La chance sera offerte aux jeunes/apprentis pêcheurs d'utiliser les installations et équipements du projet à travers la formation sur le tas.

2) Éducation formation spécialisées

Secteur 1 : Ressources et Production Halieutiques

a. Cours de formation a l'intention des agents du projet

Le personnel du projet bénéficiera de la transmission de connaissances de base et du transfert de technologie en matière de système d'information sur la production

de poisson, les ressources halieutiques, le maniement des pirogues modernisées, le fonctionnement/l'entretien des équipements modernes et l'organisation des pêcheurs.

b. Cours professionnels privés

Les pêcheurs seront formés sur la gestion des ressources halieutiques, les technologies modernes de pêche, la prise en charge du poisson, les associations de pêcheurs, le contrôle de la sécurité, la réglementation et les mécanismes du marché.

Secteur 2 : Commercialisation et Distribution du Poisson

Tous les utilisateurs (les professionnels) et le personnel du projet auront des connaissances sur la réglementation afférente au marché de même que sur le fonctionnement/l'entretien des infrastructures de commercialisation.

Secteur 3 : Transformation artisanale et Contrôle de la Qualité

a. Cours de formation destinés aux agents du projet

La formation destine au personnel du projet sera assurée par les superviseurs, techniciens et agents de vulgarisation du secteur de la transformation.

b. Cours professionnels privés

Les dirigeants des groupements de travailleurs du secteur de la transformation tels que les GIE seront formés pour la connaissance des technologies avancées, de la commercialisation, le contrôle sanitaire, de même que sur l'utilisation des installations et des équipements.

Secteur 4 : Développement de la Communauté des Pêcheurs

L'objectif principal de cette formation sera de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. L'éducation et la formation dans ce domaine interviendront comme fonction d'appui au système existant et géré par les agences concernées.

a. Amélioration des conditions de santé

La formation aux tâches de direction sera mise en œuvre à l'intention des dirigeants de GIE et portera sur la promotion des activités communautaires. La formation en santé familiale sera dispensée aux femmes en âge de procréer (15 - 49 ans) sur les SSP, l'hygiène, la protection de l'environnement, les SMI, la santé de l'enfant, la nutrition et le PEV.

b. Réinstallation

Un séminaire sur la réinstallation sera organisé à l'intention des membres de la communauté, en vue de leur apporter des informations sur la réinstallation sur d'autres périmètres. L'information leur sera communiquée concernant le développement des infrastructures et les dispositions institutionnelles prévues par l'autorité municipale, les communauté et la organe responsable de la gestion du projet.

c. Opportunité d'emploi

Les membres de la communauté seront informés des opportunités d'emploi offertes dans le cadre du projet. Les techniques relatives à la pratique et à la gestion des activités de maraîchage leur seront transmises.

d. Activités communautaires

Le projet apportera son appui aux activités communautaires telles que le sport, les activités récréatives, les festivals et les autres types d'activités sociales.

8. Coordination et Gestion Du Projet

8.1 Le Comité de Coordination

(1) Fonctions

Le comité de coordination présidé par le Ministre de la Pêche et des Transports Maritimes décidera de l'orientation des différentes politiques de développement et de gestion, supervisera et contrôlera la conduite efficace et efficiente des projets de développement dans la côte nord. Chaque projet sera organisée en fonction des différentes zones déterminées par les structures socio- économiques et celles affiliées au secteur de la pêche telles que:

1) Zone 1: Saint- Louis
2) Zone 2: Kayar
3) Zone 3: Sites de débarquement de Dakar
4) Zone 4: Zones satellites (Gandiol, Potou, Lompoul, Fass Boye, Mboro)

Des politiques fondamentales seront menées afin d'améliorer la production et la qualité du poisson dans chaque zone. Il en est de même pour l'accroissement des revenus des pêcheurs, la promotion de l'exportation, la création d'emplois et l'amélioration du cadre de vie.

(2) Les Membres du Comité

Le Ministre de la Pêche et des Transports Maritimes mettra en place le comité de coordination pour le développement de la pêche dans la Côte nord au niveau

étatique. Le comité de coordination sera mis en place avec les représentants des institutions suivantes.

1) le Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes
2) le Ministère de l'Économie des Finances et du Plan
3) le Ministère de l'Environnement
4) le Ministère de l'Éducation Nationale
5) le Gouverneur de la région
6) le Président du Conseil régional
7) le Représentant de la Communauté Rurale
8) le Maire ou le Président de la Conseil Rurale
9) les Représentants de les groupements professionnels

(3) Le Comité Ad hoc

Le Comité de Coordination mettra en place un Comité. Ad hoc, pour la promotion de l'éducation, la formation et le développement des villages de pêcheurs. Le Comité sera composé comme suit.

1) les Représentants des ministères concernés
2) le Représentant du Conseil Régional
3) les Représentants de la Municipalité
4) le Représentant du Conseil Rural
5) le Représentant des bénéficiais

8.2 Le Comité de Gestion

(1) Fonctions

Le Comité de Gestion supervisera et contrôlera les activités de l'organe autonome chaque zone.

(2) Un Comité de Gestion

Il sera constitué comme suit:

1) le Directeur de la DOPM, Président de le Comité
2) le Maire et / ou le Représentant du Conseil Rural
3) les Représentants des bénéficiaires tels que les pêcheurs, transformatrices, mareyeurs, mécaniciens, charpentiers et les fermes
4) le Représentant du fond mutuel de crédit

8.3 L'Organe Autonome

(1) Rôles

L'organe autonome est la structure de gestion du projet dans chaque zone. Il devra étendre de façon judicieuse les services offerts par le projet à tous les bénéficiaires, et gérer le projet en soi. Le projet qui sera placé sous sa direction comprendra les secteurs suivants.

Secteur 1: Ressources et Production Halieutiques
Secteur 2: Commercialisation et Distribution du Poisson
Secteur 3: Transformation artisanale
Secteur 4: Communauté des pêcheurs
Secteur 5: Éducation et Formation
Secteur 6: Institutions et Organisations

(2) Le Conseil d'Administration

Les membres de l'organe autonome seront nommés par le Ministre de la Pêche et des Transports Maritimes.

(3) Le Directeur

Le Directeur de l'organe autonomes sera nommé par le Ministre de la Pêche et des Transports Maritimes sur proposition du Directeur de la DOPM.

(4) La Gestion Financière

1) Le Directeur sera chargé de la gestion des dépenses et recettes du projet. Les revenus générés par les différents secteurs d'activités seront utilisés exclusivement pour le fonctionnement du projet ainsi que pour les investissements en matériels et équipements.
2) Le Directeur pourra soumettre au comité de gestion un projet de budget pour l'obtention de subventions. Ce projet de budget n'inclura que les investissements ou à des travaux de réhabilitation des infrastructures et équipements au cas où ses propres fonds ne suffiraient pas, mais ne fera pas office de fond de fonctionnement pour le projet.
3) L'organe autonome pourra recevoir des subventions comme fonds de roulement pendant les deux premières années qui suivront la mise en place du projet .

8.4 Secteur 1 : Ressources et Production Halieutiques

(1) Sous - Projet 1- 1. (Contrôle de sécurité) et le sous - projet 1- 2 (un modèle de modernisation de la pêche: type de pirogue et d'armements), les sous - projet 1- 8 (station de recherche), sous - projet 1- 9 (les équipements sanitaires nécessaires à la production). Toutes les infrastructures seront administrées par l'organe autonome au profit de tous les pêcheurs bénéficiaires du projet. Les équipements seront loués aux pêcheurs désireux d'accroître leur sécurité en suivant le programme de formation mis en place par l'organe autonome.

(2) Sous - Projet 1- 3 (stockage du matériel de pêche), sous - projet 1- 4 (ateliers de réparation et équipements). Sous - projet 1- 5 (aire de construction des pirogues), sous - projet 1- 6 (entretien de la plate- forme), et sous - projet 1- 7 (entretien des infrastructures mises en place du côté du fleuve Sénégal). Une association des usagers sera mise en place par les bénéficiaires. Elle devra entretenir convenablement les infrastructures et équipements et assurer le contrôle du stock. L'organe autonome supervisera et ordonnera le changement des plans d'action, s'il ressort un tel problème dans les rapports que lui soumettra l'association. Les pêcheurs, mécaniciens et charpentiers seront les futurs usagers .

8.5 Secteur 2 : Commercialisation et Distribution du Poisson

(1) Gestion du projet: toutes les infrastructures et équipements seront gérés par l'organe autonome. L'organe contrôlera et s'assurera que les usagers les utiliseront de façon effective et conformément à la réglementation de la commercialisation . De ce fait, l'association des usagers sera constituée de tous les bénéficiaires, entre autres les pêcheurs, les transformateurs ou transformatrices et les mareyeurs.

(2) Sous - projet 2- 1 (le hall du marché, l'aire de stationnement des camions et les locaux de l'administration) et sous - projet 2- 3 (les dépôts de poissons): réglementations de la commercialisation du poisson.

1) La gestion du marché au poisson
Le gestionnaire du marché au poisson sera nommé par le Directeur Général de l'organe autonome. L'organe autonome aura en charge l'administration du marché au poisson et l'association des pêcheurs gérerale dépôt du poisson.

2) Les fonctions

Le marché au poisson se trouvant dans le complexe même fonctionnera comme un marché de gros dans les zones de production du poisson. Les points de collecte du poisson assureront les services requis pour promouvoir le nouveau système de collecte du poisson, il servira de lieu de conditionnement et d'emballages servant de relais entre les aires de débarquement et le complexe.

3) Éligibilité des usagers du marché

L'organe autonome, délivrera des licences, qui seront valables en fonction des mesures de réglementation établies. Cette licence sera délivrée au professionnels suivants:

a. Mareyeurs et exportateurs
b. Les industries de transformation
c. Les intermédiaires
d. Les pêcheurs qui sont en fait les fournisseurs (producteurs)
   - les représentants des groupements de pêcheurs
   - les pêcheurs individuels.
e. Les transformatrices qui achètent du poisson frais en vue de sa transformation et les fournisseurs de poisson transformé.

4) Les tarifs

a. la taxe de marché est payable à l'entrée pour les fournisseurs et à la sortie pour les mareyeurs.
b. les frais de location et les ceux d'acquisition de bail sur les infrastructures et équipements, seront périodiquement payés par les usagers et / ou sur la base des termes d'un contrat.

5) Allocation des places au marché

Les aires de commercialisation seront réparties entre les différentes espèces telles que « les espèces à haute valeur commerciale », les « sardinelles », « les espèces » et « le poisson transformé ».

6) Le contrôle de sécurité

La sécurité sera assurée par l'organe autonome assisté de la police municipale.

7) Le contrôle sanitaire

l'organe autonome va superviser et contrôler la propreté et l'assainissement du marché. Le contrôle sanitaire étant à la charge de l'association des usagers, la collecte des ordures sera entreprise par la commune ou le conseil local.

8) Système d'information sur la commercialisation du poisson

a. les quantités de poissons commercialisées ainsi que la qualité et le prix seront enregistrés à l'entrée tout comme à la sortie du marché.
b. les informations relatives à la commercialisation du poisson seront traités à partir l'informatique et mises à la disposition des usagers.
c. Des informations relatives à la commercialisation du poisson seront recueillies au marché central au poisson à Dakar et mis à la disposition des usagers tous les jours.

(3) Sous - Projet 2- 2 (fabrique de glace, stockage à froid, tri et emballage)

1) Fonctions

Cette fabrique de glace approvisionnera régulièrement et en quantités suffisantes les usagers alors que l'unité de stockage à froid offrira des services de stockage pour le contrôle des stocks de poissons frais et transformés.

2) Gestion

Le gestionnaire de la fabrique de glace et de l'unité de stockage sera nommé par Directeur général de l'organe autonome Le gestionnaire recrutera le personnel e gérera les revenus et dépenses de fonctionnement de la fabrique de glace et de l'unité de stockage à froid Le gestionnaire aura à présenter un bilan financier et technique à l'organe autonome.

(4) Sous- Projet 2- 4 (stockage des produits transformés) : les transformateurs ou transformatrices auront la possibilité d'utiliser les magasins de stockage dans le complexe pour la mise à jour de la gestion des stocks aussi bien des produits transformés que du sel. L'association des transformateurs et transformatrices a en charge la gestion du magasin de stockage.

8.6 Secteur 3 : Transformation Artisanale et Contrôle de la Qualité

(1) Sous - Projet 3- 1 (Améliorations des conditions sanitaires et de travail du site de transformation artisanale) L'association des transformatrices aura à sa charge l'entretien des infrastructures sur l'aire de transformation et de l'entretien des infrastructures sur l'aire de transformation et pourra emprunter

les nouveaux équipements de transformation à l'organe autonome, en vue de l'amélioration de leurs méthodes traditionnelles de travail . Le contrôle du stock des équipements sera assuré par l'association des usagers et supervisé par l'organe autonome. le système de collecte des ordures sera rattaché à celui exécuté par la commune ou le conseil local.

(2) Sous - projet 3- 2 (unité de promotion de l'exportation) Les équipements et le matériel seront gérés et entretenus par l'organe autonome. Les transformatrices et les acteurs du secteur privé, qui auront la volonté d'apprendre, pourront prendre part à la formation aux techniques modernes. L'organe autonome pourra acheter des matières premières destinées à la transformation et procéder à la vente des produits finis.

(3) Sous - projet 3- 3 (un système de contrôle de qualité pour les poisons nobles et ceux destinés à l'exportation) L'organe autonome délivrera un certificat d'exportation en se basant sur le contrôle de qualité et les dispositions réglementaires en vigueur. L'organe autonome sera chargé de I 'entretien du matériel et des équipements.

(4) Sous - Projet 3- 4 (les installations sanitaires et le matériel destiné à la transformation) L'organe autonome aura en charge la gestion du matériel et des équipements tandis que l'association des usagers sera comptable de l'usage qui sera fait des équipements.

8.7 Secteur 4 : Développement de la Communauté des Pêcheurs

(1) l'organe autonome sera chargé de l'élaboration de plans de développement pour les habitants des villages de pêcheurs en association avec les communautés.

(2) La municipalité ou le conseil de la communauté rurale seront chargés de l'entretien et du fonctionnement des infrastructures publiques telles que l'école primaire, le poste de santé (sous - projet 4- 2 : infrastructures et services fondamentaux) et un marché au détail (sous - projet 4- 1 : infrastructures et équipements pour le marché au détail). Les plans des infrastructures pour l'assistance à la communauté (sous - projet 4- 2) telles que l'approvisionnement en eau, l'extension du réseau d'électrification et la réhabilitation des routes seront élaborés avec l'assistance technique de l'organe autonome, des ministères concernés et du secteur privé.

(3) Un comité Ad hoc décidera pour le comité de coordination des mesures participatives des membres de la communauté pour une utilisation efficace et efficiente des infrastructures qui seront mises en place par le projet. D'après sa décision, les membres de la communauté pourront se servir des infrastructures pour l'amélioration des conditions de vie des familles des pêcheurs.

8.8 Secteur 5 : Éducation et Formation

(1) L'organe autonome préparera le programme d'ensemble pour l'éducation et la formation ainsi que les contenus de la formation des employés. Cet organe sera chargé que de la formation générale pour l'utilisation des infrastructures et équipements du sous - projet. Les bénéficiaires devront entretenir les locaux, les infrastructures et les équipements.

(2) Des formateurs dans le différents domaines concernés seront dispatchés par les différentes structures concernées et / ou les partenaires étrangers.

(3) L'initiation aux technologies modernes se fera à l'étranger.

8.9 Secteur 6 : Institutions et Organisations

(1) Le système du crédit: l'organe autonome apportera son soutien pour un fonctionnement efficace et efficient du fond mutuel selon les lois et réglementations du système de crédit en vigueur.

(2) Système de commercialisation informatisé: l'organe autonome collectera et transmettra des informations portant sur le volume des ventes et les prix par espèce et par destination. Ce système sera calqué sur le modèle de traitement de données statistiques de la DOPM.

(3) Contrôle sanitaire et environnemental: l'organe autonome supervisera les contrôles sanitaire et environnemental du projet. L'association des usagers sera chargée de contrôler la collecte des ordures provenant de ses propres infrastructures. L'organe autonome coordonnera la création de rapports entre l'association des usagers et la municipalité ou les organes ruraux de gestion sanitaire.

(4) Administration: l'organe autonome sera chargé de l'administration du projet. La section administrative sera chargée du règlement des affaires juridiques, de la comptabilité et du travail administratif du projet.

8.10 L'Association des Usagers

(1) Fonctions L'association des usagers entretiendra et gérera les infrastructures et équipements loués ou pris à titre de bail par l'organe autonome, mais aussi s'occupera des conditions sanitaires et de travail.

(2) Organisation

L'association des usagers sera organisée en fonction des secteurs suivants: Le président de l'association sera choisi par les membres de l'association. Il soumettre un rapport périodique sur le contrôle du stock, l'état des infrastructures et équipements ainsi qu'un rapport financier.

1) Secteur 1

a. Sous - Projet 1- 3: magasin de stockage des engins de pêche
b. Sous - Projet 1- 4: atelier
c. Sous - Projet 1- 5: charpenterie
d. Sous - Projet 1- 6: plate - forme
e. Sous - Projet 1- 7: service de la jetée à St - Louis

2) Secteur 2

a. Sous - Projet 2- 1: chambre de stockage pour le poisson transformé
b. Sous - Projet 2- 3: dépôt pour la collecte

3) Secteur 3

Sous - Projet 3- 1: aire de transformation

(3) Gestion Financière

L'association des usagers prendra en charge les dépenses de fonctionnement etd' entretien des infrastructures et équipements du projet avec les fonds collectés auprès des membres et /ou provenant des services payants. L'organe autonome jouera le même rôle pour ce qui est de la gestion financière. L'association sera chargée de la promotion et du recouvrement des fonds auprès de ses membres pour le compte de l'organe autonome.

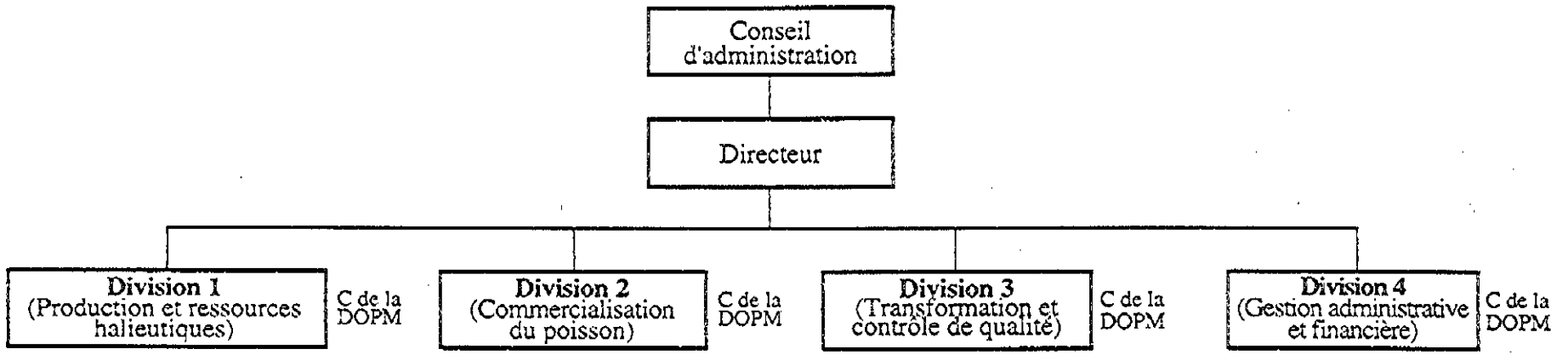

(1) Modernisation de la pêche et Control de Securité
SP1-1, 1-2: (du CAEP)
(2) Engins et équipments de pêche
SP1-3, SP1-4: T (du CAEP)
(3) Piroque
SP1-5, SP1-7: T (du CAEP)

(1) Commercialisation du poisson
SP2-1: Marché au poisson T (de la DOPM, gestionnaire, technicien et operateur)
SP1-6: Plateforme
(2) Fabrique de glace et chambres froides
SP2-2:T (de la DOPM, gestionnaire, technicien)
(3) Appui a la commercialisation du poisson
T (superviseur de la DOPM)
SP2-3: Point de collecte
SP2-4: Magasin de stockage pour le poisson transformé

(1) Promotion de l'Exportation
SP3-2: T (de la DOPM)
(2) Inspection de qualité au niveau interne
SP3-3:T (de la DOPM)
(3) Laboratoire de contrôle de qualité
SP3-3:T (du DOPM)
(4) Appui a la transformation artisanale
T (du CAEP)
SP3-1: Modéle artisanal de transformation

(1) Gestion
1) Comptable : E (représentants du Gov. ou de la communauté)
2) Clerc: E (représentants de la communauté)
(2) Environnement
1) Marché de detail
SP4-1: E (représentant du Gov. ou de la communauté)
2) Infrastructures de base
SP4-2: E (représentant du Gov. ou de la communauté)
(3) Education et Formation
SP5:T (de la DOPM)
(4) Appui au Credit
SP6-(1): E (représentant de la communauté)
(5) Système d'information relatif a la commercialisation du poisson
SP6-(2): T (de la DOPM)
(6) Assainissement et appui à la gestion de l'environnement
SP1-8, SP2-5, SP3-4, SP6-(3): E (représentant de la communauté)

Legende:

C	Chef
T	Technicien
E	Contractuel
Gov.	Municipalité ou collectivités locales

Organigramme de l'Organe Autonome (Saint Louis et Kayar)

9. Sélection des Zones Prioritaires pour l'Étude de Faisabilité

L'Étude a sélectionné Saint Louis et Kayar pour la réalisation du Plan Directeur. Ces deux zones sont les plus indiquées et ont le plus besoin de la réalisation d'un programme global et intégré, pour les raisons suivantes:

(1) Les deux zones sont les plus importants points de débarquement des zones de pêche nord.

(2) Les deux zones ont grandement besoin de la modernisation des techniques de pêche et d'un système efficace de commercialisation, de distribution et de transformation du poisson.

(3) Les deux zones ont de grandes chances de parvenir à une décentralisation effective: intégration de la gestion par les structures compétentes.

(4) Les deux zones ont besoin de mesures conservatoires face à l'accroissement de la population et l'implantation des pêcheurs migrants et leurs familles.

10. Plan d'Action

(1) 1997

Mise en place d'un Comité de Coordination pour le Développement des Zones de Pêche Nord du Sénégal pour l'élaboration d'une politique de base, d'une réglementation pour la commercialisation du poisson, et l'établissement d'un système de gestion pour chaque Zone. Tout projet de pêche dans la côte nord devrait dans le cadre de son exécution prendre en considération les résultats de l'Etude, à savoir le plan directeur et l'étude faisabilité.

(2) 1998

1) Mise en place d'un Comité de Gestion dans chaque Zone par le Comité de Coordination et établissement de l'Organe Autonome du Projet supervisé par le Comité de Gestion.
2) Accord communautaire conclu avec l'appui de l'administration locale ou du conseil rural pour l'acquisition des terres et la participation à la gestion du projet.
3) Les bénéficiaires et utilisateurs du projet commenceront à mettre en place une association destinée à organiser l'utilisation et à gérer les installations / équipements.
4) Coopération financière et technique assurée par les bailleurs conformément au programme élaboré par le Comité de Coordination.

5) Les ressources humaines et financières seront allouées par les ministères concernés aux administrations municipales /conseils ruraux et aux associations d'utilisateurs.

(3) 1998 - 2000

1) Mise en place du premier projet prioritaire.
2) Éducation et formation du personnel et des utilisateurs (bénéficiaires) du premier projet prioritaire.
3) Renforcement du cadre légal et institutionnel de l'Organe Autonome et du regroupement des bénéficiaires dans la zone du premier projet prioritaire.

(4) 2001- 2003

1) Mise en place du second projet prioritaire et de la Zone 3 (Dakar).
2) Éducation et formation du personnel et des utilisateurs (bénéficiaires) du projet de la Zone 3 (Dakar).
3) Renforcement du cadre légal et institutionnel de l'Organe Autonome et du regroupement des bénéficiaires du projet de la Zone (3) Dakar.

(5) 2004 – 2005

1) Mise en place du projet de la Zone 4.
2) Éducation et formation du personnel et des utilisateurs (bénéficiaires) du projet de la Zone 4.
3) Renforcement du cadre légal et institutionnel de l'Organe Autonome et du regroupement des bénéficiaires du projet de la Zone 4.

(6) 2005 - 2010

Développement durable assuré par les Organes Autonomes et les regroupements de bénéficiaires sous la supervision du Comité de Gestion. A travers cet effort soutenu, le Comité de Coordination achèvera la mise en place des modèles et la modernisation de la commercialisation / du traitement du poisson. La gestion du projet sera entièrement décentralisée pour être entre les mains des administrations municipales / rurales et finalement ceux des bénéficiaires.

Plan d'Action (1/3)

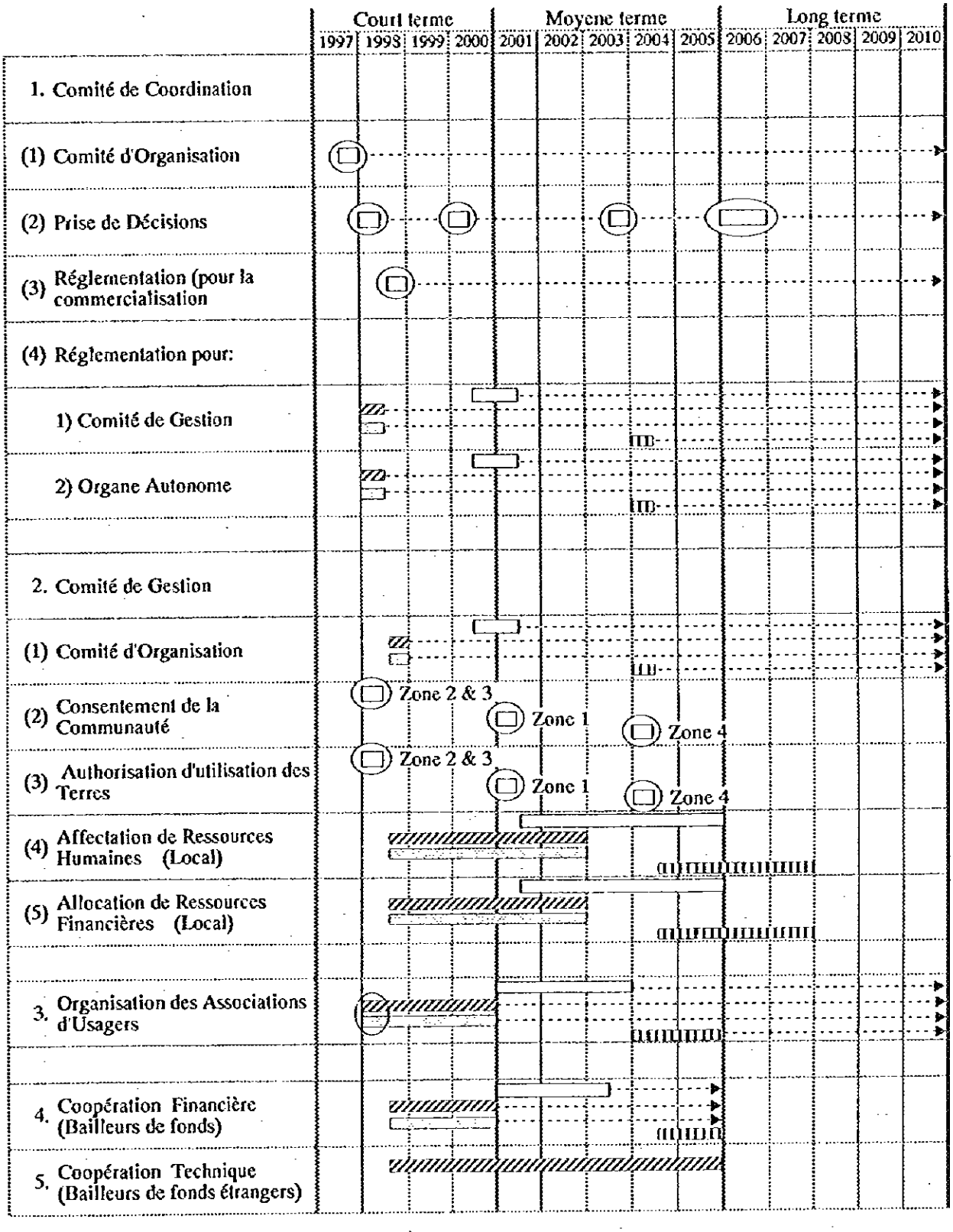

Legend:

- Zone 1 (St. Louis)
- Zone 2 (Kayar)
- Zone 3 (Sites de débarquement dans la région de Dakar)
- Zone 4 (Gandiol, Potou, Lompoul, Fas Boye, Mboro)
- L'assentiment du gouvernement et de la communauté est une condition nécessaire à l'exécution du projet

Action Plan (2/3)

	Court terme				Moyene terme					Long terme				
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		Phase 1a		Phase 1b		Phase 2a	Phase 2b		Phase 3					
6. Composantes du Projet														
6.1 Secteur 1														
(1) Sous-Projet 1-1 (Contrôle de sécurité)										Développement durable par PSFS				
(2) Sous-Projet 1-2 (Modernisation de la Pêche)										Expansion par Association de pêcheurs				
(3) Sous-Projet 1-3 (Magasin de stockage des équipements)										Expansion by Fishermen Association				
(4) Sous-Projet 1-4 (Atelier et équipement)										Réhabilitation par Association d'usagers				
(5) Sous-Projet 1-5 (Chantier naval)										Réhabilitation par Gouvernement locale				
(6) Sous-Projet 1-6 (Plateforme)										Réhabilitation par Gouvernement locale				
(7) Sous-Projet 1-7 (Installations côté fleuve)										Réhabilitation par Gouvernement locale				
(8) Sous-Projet 1-8 (Poste de recherche)										Développement durable par CRODT				
(9) Sous-Projet 1-9 (Installations sanitaires/équipement de production)										Expansion par Association d'usagers				
6.2 Secteur 2														
(1) Sous-Projet 2-1 (Halle, terminal camions et bureau)										Réhabilitation par Organe Autonome				
(2) Sous-Projet 2-2 (Complexe frigorifique, emballage et sélection)										Réhabilitation par Organe Autonome				
(3) Sous-Projet 2-3 (dépot de collecté de poisson)										Réhabilitation par Association d'usagers				
(4) Sous-Projet 2-4 (Magasins pour poisson transformé)										Réhabilitation par Association d'usagers				
(5) Sous-Projet 2-5 (Installations sanitaires/équipement de transformation)										Développement durable par Association d'usagers				
6.3 Secteur 3														
(1) Sous-Projet 3-1 (Modèle de site de transformation)										Réhabilitation par Association d'usagers				
(2) Sous-Projet 3-2 (Services de promotion des exportations)										Réhabilitation par Organe Autonome				
(3) Sous-Projet 3-3 (Laboratoire de contrôle de qualité et équipement)										Réhabilitation par Organe Autonome				
(4) Sous-Projet 3-4 (Installations sanitaires/équipement de commercialisation)										Expansion par Association d'usagers				
6.4 Secteur 4														
(1) Sous-Projet 4-1 (Infrastructures, équipement pour le marché de détail)										Développement sustainable par Organe Autonome				
(2) Sous-Projet 4-2 (Infrastructure de base/services)										Réhabilitation par Gouvernement locale				

Remarque : Le gouvernement local veut dire le Municipalité ou le Conseil Rural et dépénd de la zone de l'étude.

Action Plan (3/3)

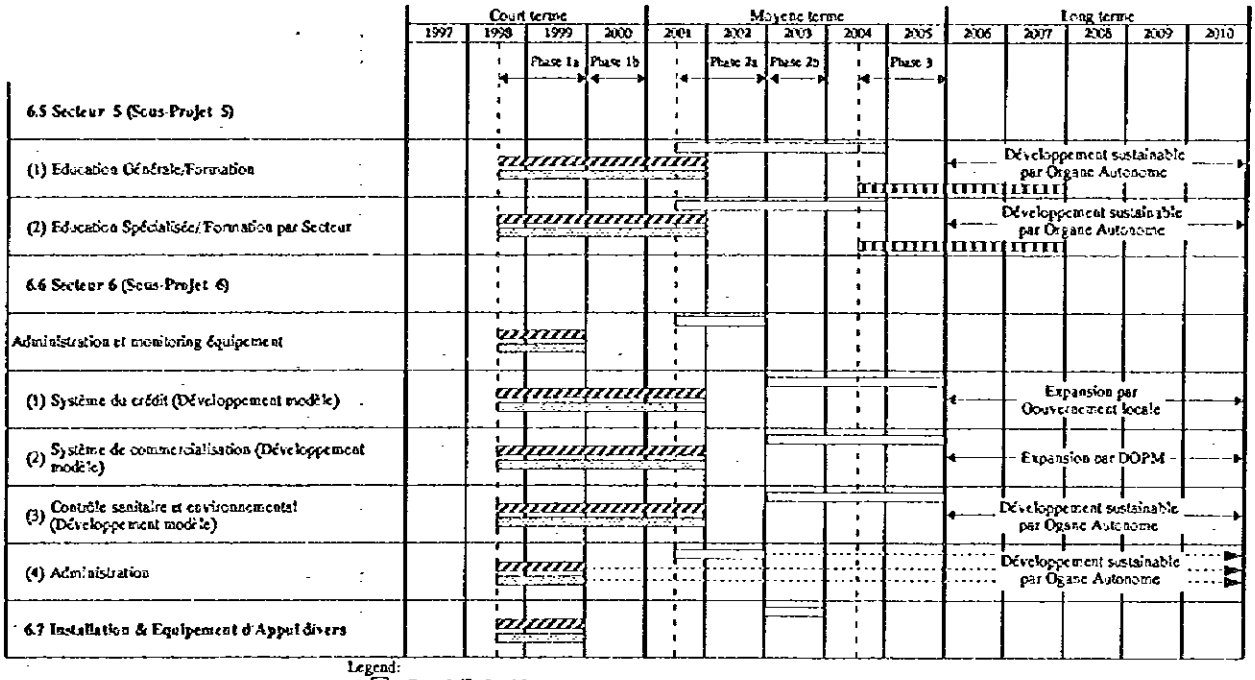

Legend:
- Zone 1 (St. Louis)
- Zone 2 (Kayar)
- Zone 3 (Sites de débarquement dans la région de Dakar)
- Zone 4 (Gandiol, Potou, Lompoul, Fass Boye, Mboro)

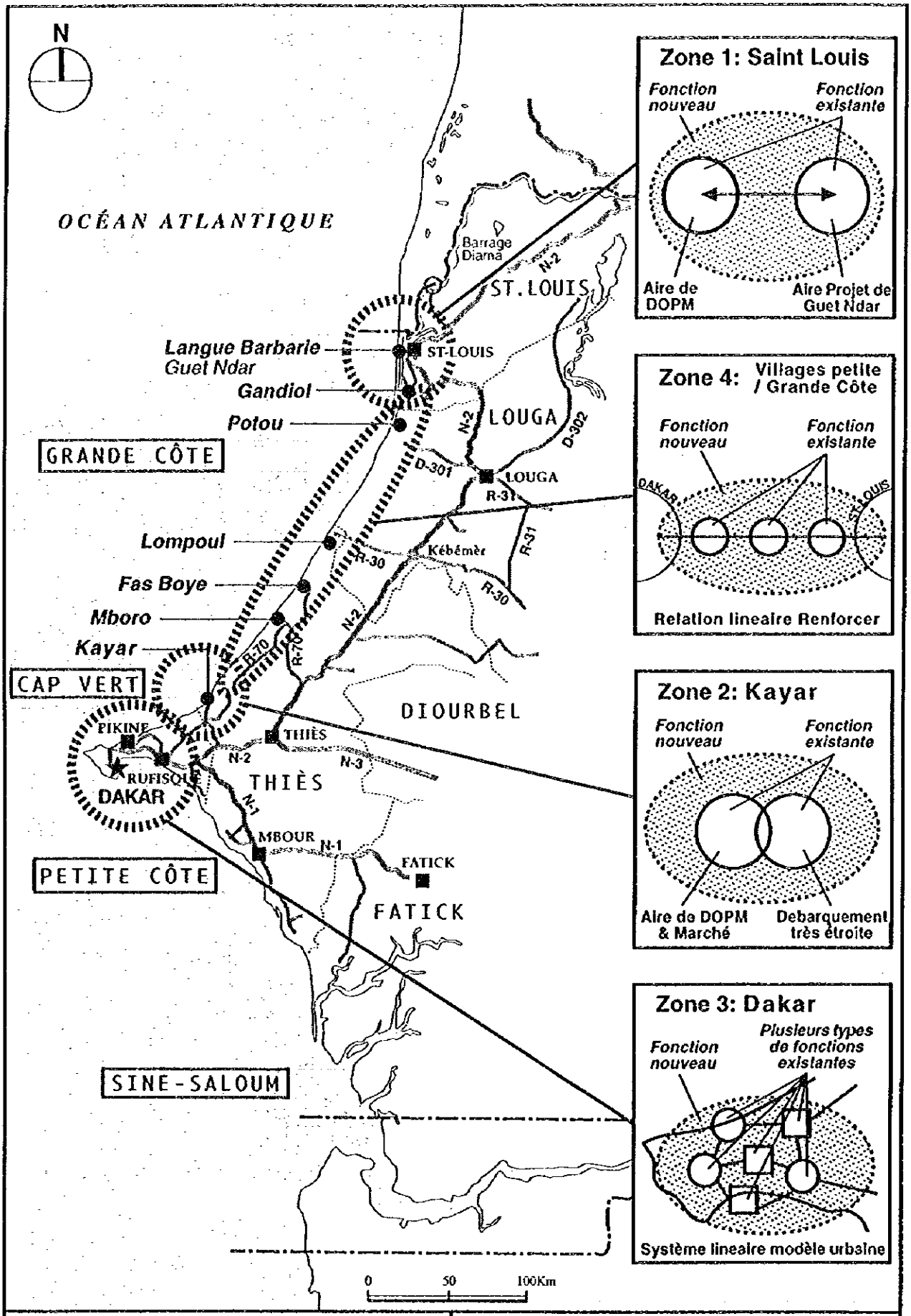

Fig. II-1 Répartition du Project en Zones et Aspects d'Amélioration de Chaque Zone

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

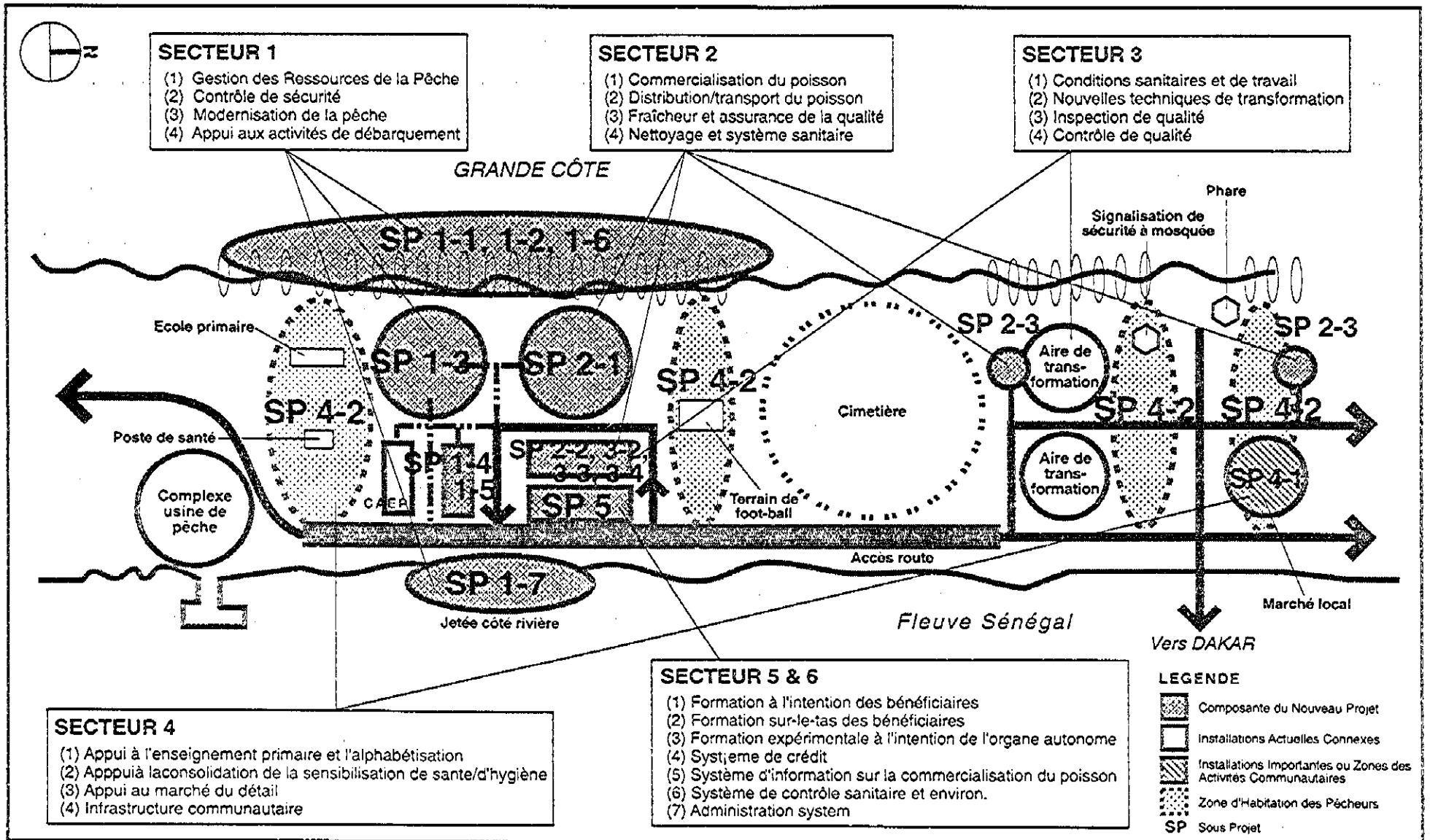

Fig. II-2 Plan d'Aménagement de Saint Louis (Zone 1)

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

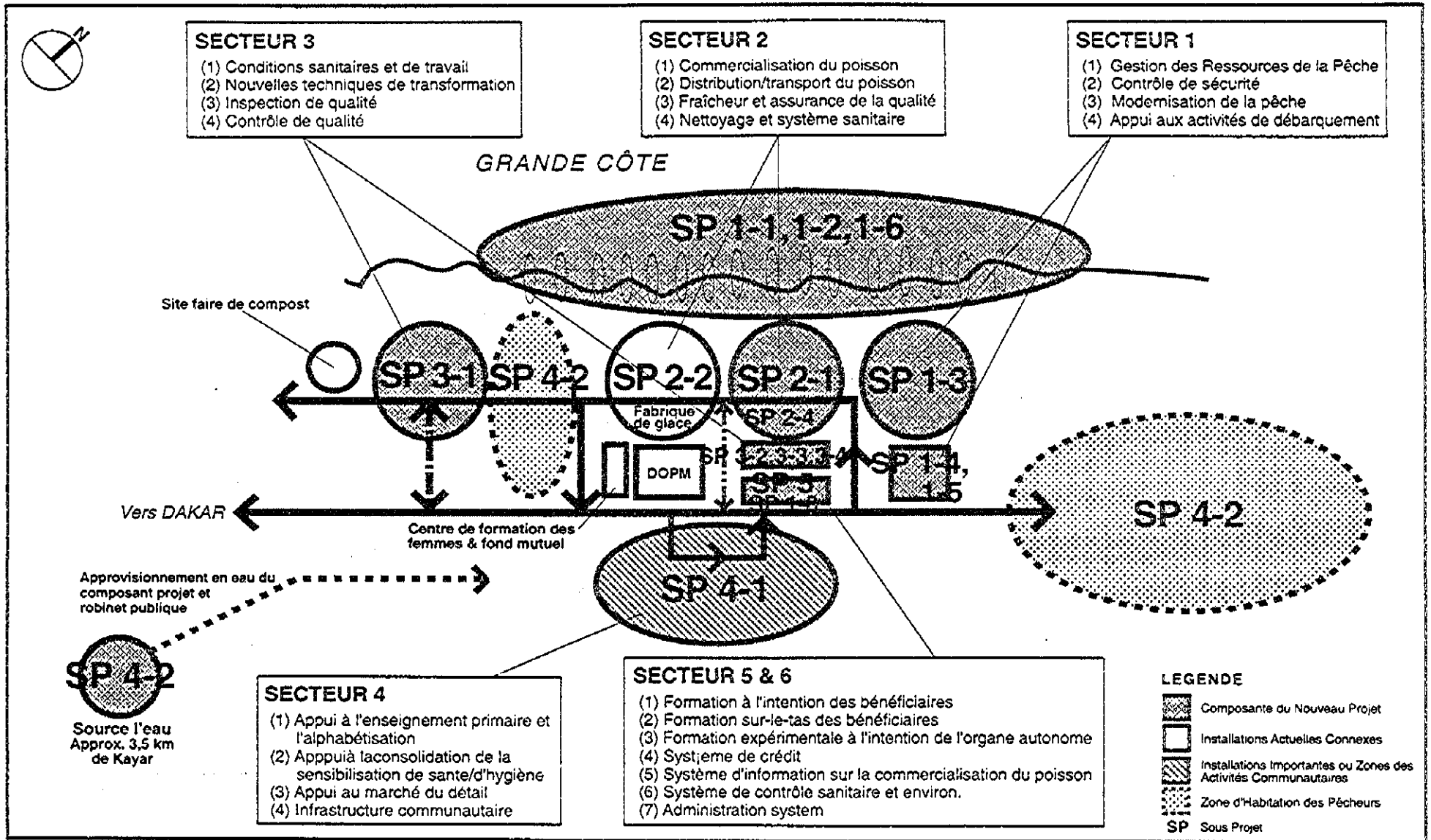

Fig. II-3 Plan d'Aménagement de Kayar (Zone 2)

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

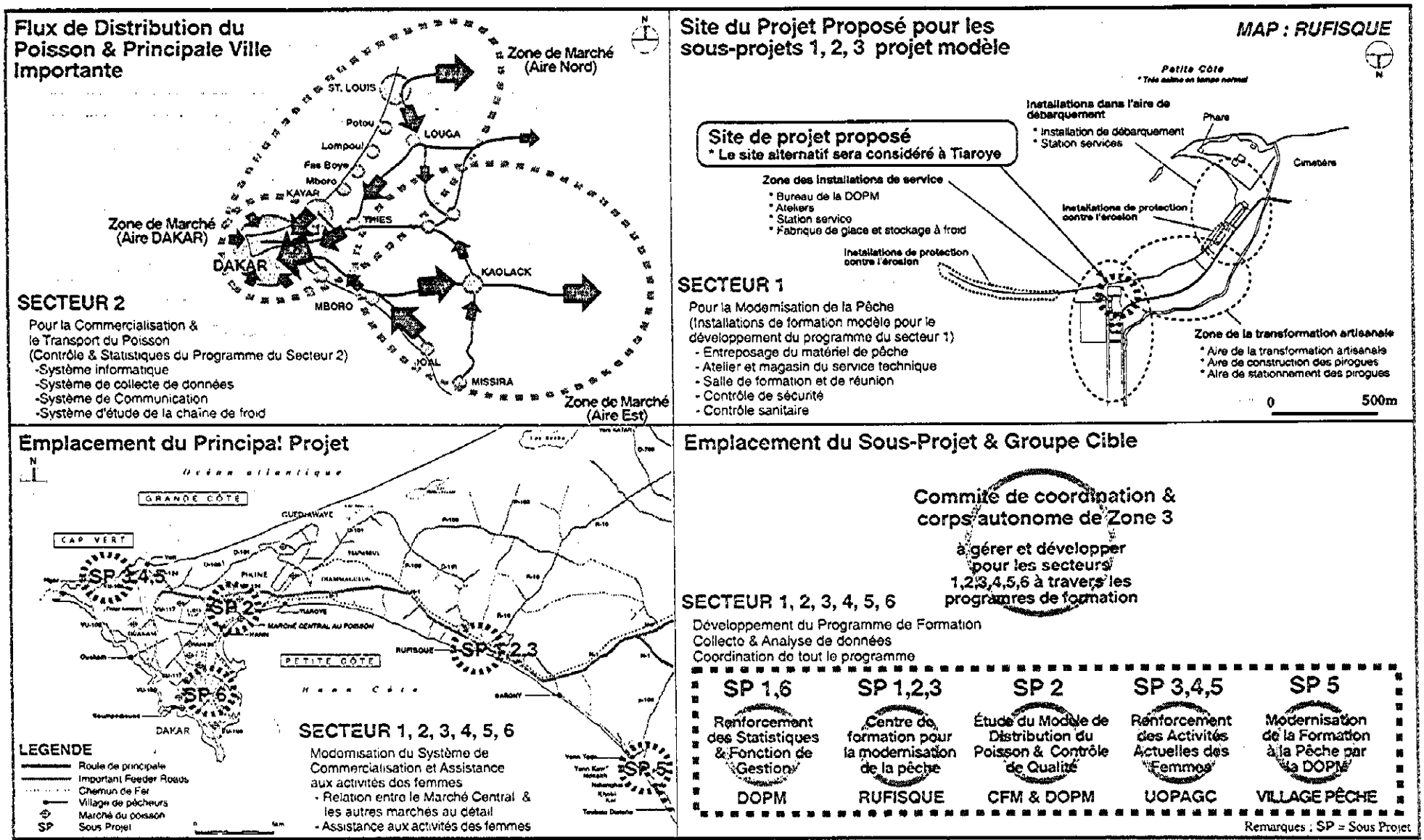

Fig. II-4 Plan d'Aménagement de Dakar (Zone 3)

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

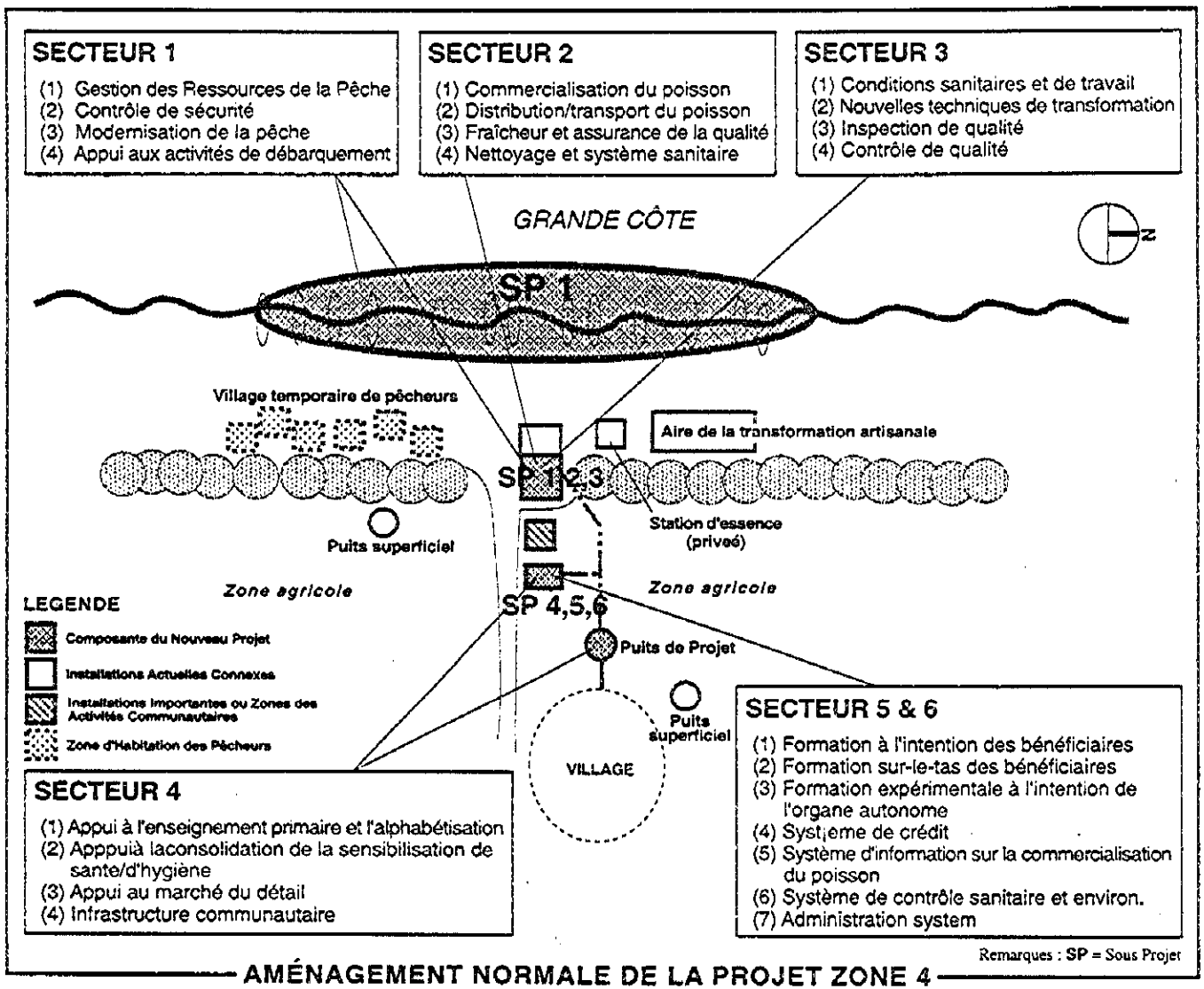

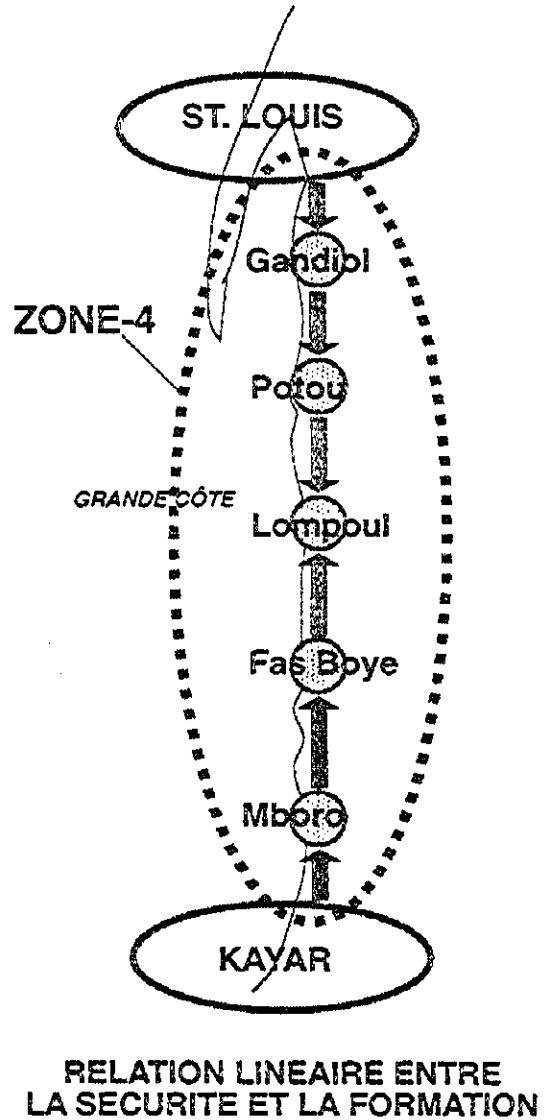

Fig. II-5 Plan d'Aménagement de la Zone 4

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DANS LA ZONE DE PECHE NORD
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

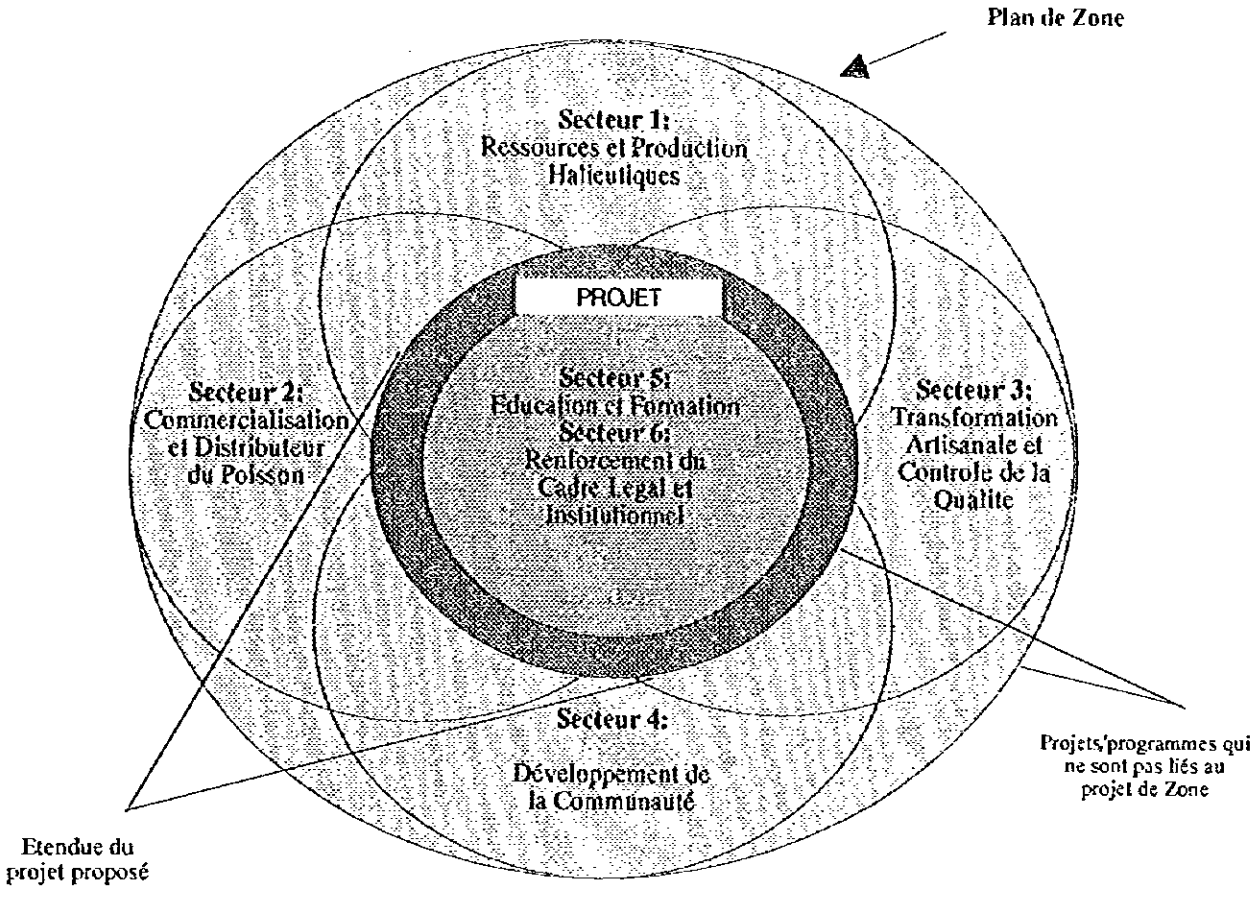

Fig. II-6 Relations entre le Projet Propose et les Plans de Secteur

Tableau II.6-1 Relations entre les Plans de Zone / Secteur et les Installations / Equipements

Installations et équipement du projet / Fonctions du Plan de Secteur	Zone - 1 : St Louis	Zone - 2 : Kayar	Zone - 3 : Dakar	Zone - 4 : Villages Satellites	Fonctionnement matériel de sécurité, bureau de navigation	Plongée/matériel mobile	Stockage du matériel de pêche	Atelier et Équipements	Aire de construction navale	Pontonnage de service	Installations de service côte rivière	Poste de recherche (Équipements de surveillance)	Installations/Équipements sanitaires liés à la production	Halle de marché, Terminal des camions de Barème	Fabrique de glace et stockage à froid	Dépôt des pêcheurs collectif	Stockage des poissons transformés	Installations / Équipements Sanitaires liés à la commercialisation	Aire de transformations artisanale modèle	Promotion de l'Exportation matériel/équipements/intrants	Laboratoire et Équipements de contrôle/inspection de Qualité	Installations / équipements sanitaires liés à la transformation	Installations / équipements pour le Marché au détail	Infrastructure / services de base	Renforcement Culturel et Institutionnel et Équipement de Formation	Administration et Équipements de surveillance	Installations et Équipements d'Appui divers
					SP1-1	SP1-2	SP1-3	SP1-4	SP1-5	SP1-6	SP1-7	SP1-8	SP1-9	SP2-1	SP2-2	SP2-3	SP2-4	SP2-5	SP3-1	SP3-2	SP3-3	SP3-4	SP4-1	SP4-2	SP5	SP6	
1. SECTEUR 1																											
(1) Gestion des Ressources Halieutiques												●													○	○	
(2) Contrôle de sécurité	●																								●	○	
(3) Modernisation de la pêche		●	○	○	○	○		○						○	○	●									○	○	
(4) Appui aux activités de débarquement			●	●	●	○				●				○		●									○	○	●
2. SECTEUR 2																											
(1) Commercialisation du poisson														●		○									○	○	
(2) Distribution/transport du poisson														●	●	●									○	○	
(3) Garantie de la fraîcheur/qualité															●						●	○			○	○	
(4) Nettoyage et hygiène																		●							○	○	
3. SECTEUR 3																											
(1) Conditions sanitaires et de travail																	●		●			●			○	○	
(2) Nouvelles techniques de transformation																			●	●					○	○	
(3) Inspection de qualité																				○	●	○			○	○	
(4) Contrôle de qualité																	○				●				○	○	
4. SECTEUR 4																											
(1) Appui à l'enseignement primaire et accroissement de l'alphabétisation																								●	●	○	
(2) Appui pour accroître la sensibilisation à la santé/hygiène													○					○				○		●	●	○	
(3) Appui au marché détail																							●	●	●	○	
(4) Infrastructure Communautaire													○					○				○	●	●	○	○	
5. SECTEUR 5																											
(1) Enseignement général pour les bénéficiaires	○										○														●	●	●
(2) Formation sur le tas pour les bénéficiaires	○	○								○	○								○				○		●	●	●
(3) Formation expérimentale pour l'organe autonome	○	○		○				○			○		○	○	○	○				○	○	○			●	●	●
6. SECTEUR 6																											
(1) Système de crédit													○												○	●	
(2) Système d'informations sur la commercialisation du poisson													○												○	●	
(3) Système de contrôle sanitaire et environnement												○						○				○	○		●	●	
(4) Système d'administration	○			○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○		●	●	

Legende:

● Directement lié

○ Indirectement lié

Tableaux II.6-2 Grandes Lignes des Six Plans de Secteur (1/1)

Plan du secteur		Grandes Lignes du Projet			
		Objectif	Principaux groupes cibles	Principales fonctions	Intrants (Sous-Projets à Plan de Zone)
1	Resources de la pêche et de la production	L'augmentation de la production L'establissement d'un système de pêche et de débarquement efficient	Agents des structures gouvernementales bées au secteur de la pêche Pêcheurs qui sont des résidents permanents et les migrants (propriétaires de pirogues, propriétaires de moteurs, propriétaires d'engins de pêche, et les pêcheurs qui travaillent pour d'autres)	L'introduction d'un système efficient de gestion des ressources	Etablir un poste de recherche
				Moderniser les techniques de pêche	Promouvoir des prototypes de pirogues et de matériels
				Accroître les conditions de sécurité des pêcheurs avant les opérations de débarquement du poisson	Installer des feux/signaux de navigation Promouvoir des matériels de sécurité Construire un bureau de contrôle de la sécurité
				Transférer les activités de débarquement qui ont lieu présentement dans des sites éparpillés dans les villages traditionnels vers le complexe de pêche proposé.	Construire un complexe de pêche et de commercialisation du poisson dont un entrepôt de matériels, atelier, aire de construction navale. Améliorer les installations sanitaires Établir des des entrpôts pour le poisson collecté
2	Commercialisation et de distribution du poisson	L'établissement d'un système de commercialisation du poisson efficace et opérant Promouvoir l'égalité des chances à l'endroit de tous les bénéficiaires pour ce qui concerne les activités de commercialisation du poisson	Pêcheurs qui sont des résidents permanents et les migrants Les transformateurs du secteur artisanal Les commerçants du secteur artisanal	Centraliser le système de commercialisation du poisson au niveau du nouveau complexe de pêche	Construire un complexe de pêche et de commercialisation du poisson dont un halle de marché, terminal des camions et un bureau de la direction
				Organiser le système de distribution et de transport du poisson	Améliorer la halle de vente, le terminal des camions, la fabrique de glace, la conservation à froid et l'entrepôt pour le poisson collecté
				Améliorer la fraîcheur et la qualité du poisson pour promouvoir l'exportation	Construire une fabrique de glace, conservation à froid, espace pour le triage et l'emballage au niveau du complexe Laboratoire et équipements d'inspection/contrôle de qualité
				Promouvoir un système d'information sur la commercialisation du poisson	Transfert de technique en développant un système d'information sus la commercialisation Améliorer les équipements administratifs et de surveillance
				Mettre en place un système de nettoyage et des installations sanitaires.	Améliorer les installations et les équipements sanitaires liés à la commercialisation
3	Plan d'amélioration du secteur de la transformation du poisson	L'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de travail des transformatrices du secteur artisanal Développer la technique de transformation modernisée Renforcer le système de contrôle et d'inspection de la qualité pour les poissons à haute valeur commerciale	Les transformateurs du secteur artisanal qui sont des résidents permanents et les migrants	Organiser le système de transformation artisanale.	Construire une aire de transformation artisanale modèle
				Améliorer les conditions de travail et de commercialisation à travers l'amélioration des infrastructures et la formation.	Construire un entrepôt Construire une aire de transformation artisanale modèle Améliorer les installations et les équipements sanitaires bés à la commercialisation
				Etablir une unité de démonstration pour la modernisation et la promotion de l'exportation	Construire un laboraoire et des équipements d'inspection/contrôle de la qualité
				Améliorer le système de contrôle de la qualité et le système interne d'inspection de la qualité, étroitement avec le système de la DOPM.	Construire un laboraoire et des équipements d'inspection/contrôle de la qualité
4	Plan d'amélioration des communautés de pêcheurs	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villages de pêcheurs	Les agents du gouvernement Les résidents permanents et les migrants dans les villages de pêcheurs (pêcheurs du secteur artisanal, transformateurs, commerçants, fermiers, industries artisanales, ménagères, et les enfants)	Appuyer l'enseignement primaire et l'alphabétisation	Améliorer les infrastructures et services de base Améliorer les installations et équipements d'éducation et de formation
				Appuyer les services de soins de santé primaire	Améliorer les infrastructures et services de base Améliorer les installations et équipements d'éducation et de formation
				Appuyer le marché au détail	Améliorer les installations et équipements pour le marché au détail Améliorer les infrastructures et services de base Améliorer les installations et équipements d'éducation et de formation
				Améliorer les infrastructures communautaires	Améliorer les installations et équipements pour le marché au détail Améliorer les installations et équipements d'éducation et de formation

Tableaux II.6-2 Grandes Lignes des Six Plans de Secteur (1/2)

Plan du secteur		Grandes Lignes du Projet			
		Objectif	Principaux groupes cibles	Principales fonctions	Intrants (Sous-Projets à Plan de Zone)
5	Plan d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation	Améliorer le système d'éducation et de formation à l'intention des groupes ciblés	les pêcheurs, les mareyeurs et les micro - mareyeurs, les transformateurs et les transformatrices du secteur de la pêche artisanale, les leaders et les membres de la communauté, les femmes, le personnel de l'organe de gestion	Assurer un enseignement général et une formation spécialisée par secteur aux bénéficiaires et au personnel de l'organe de gestion des projets proposés	Améliorer les installations et équipements d'éducation et de formation Améliorer les équipements administratifs et de surveillance
6	Plan d'amélioration pour le renforcement du cadre institutionnel	L'établissement de l'organisation et l'institution adéquates pour une gestion, une fonctionnement et un entretien efficaces et durables des projets proposés	Structures du gouvernement central Structures du gouvernement local Le secteur privé (pêcheurs, transformateurs et commerçants du secteur artisanal) Fonds mutuel	L'amélioration du système de crédit	Améliorer les équipements administratifs et de surveillance
				L'amélioration du système d'information sur la commercialisation du poisson	Améliorer les équipements administratifs et de surveillance
				Renforcement du système de contrôle sanitaire et environnemental	Améliorer les installations et équipements d'éducation et de formation Améliorer les équipements administratifs et de surveillance
				Renforcement du système d'administration des projets proposés	Améliorer les installations et équipements d'éducation et de formation Améliorer les équipements administratifs et de surveillance

Tableau II.6-3 Résumé des Coûts des Quatre Zones

Unité: FCFA

	Moyens et Équipements	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
SP1-1	Lampes et signaux de navigation, bureau	46.292.000	44.000.000	7.333.000	33.000.000
SP1-2	Bateau type / équipement	451.458.000	376.979.000	48.125.000	-
SP1-3	Emmagasinage du matériel de pêche	343.750.000	171.875.000	24.750.000	58.667.000
SP1-4	Atelier et Equipement	208.542.000	155.833.000	54.083.000	-
SP1-5	Chantier naval	75.625.000	61.875.000	-	-
SP1-6	Plateforme	412.500.000	206.250.000	-	-
SP1-7	Installations côté Fleuve	183.333.000	0	-	-
SP1-8	Poste de recherche	80.208.000	80.208.000	-	-
SP1-9	Installations sanitaires/équipement de production	146.667.000	146.667.000	36.667.000	-
SP2-1	Halle, Terminal Camions et Bureau	1450.625.000	1026.667.000	-	-
SP2-2	Complexe frigorifique et congélation	462.229.000	233.063.000	-	-
SP2-3	Dépôt	178.750.000	0	-	-
SP2-4	Magasins pour poisson transformé	43.542.000	34.375.000	-	-
SP2-5	Installations sanitaires/Equipement de transformatio	358.875.000	180.125.000	-	-
SP3-1	Aire de transformation artisanale modèle	45.833.000	643.958.000	-	-
SP3-2	Services de promotion des exportations	148.958.000	93.958.000	-	-
SP3-3	Laboratoire de contrôle de qualité et équipement	68.750.000	43.542.000	-	-
SP3-4	Installations sanitaires/Équipement de commercialis	917.000	116.417.000	-	-
SP4-1	Moyens Équipement pour le marché de détail	27.500.000	96.250.000	-	-
SP4-2	Infrastructures de base / Services				
	Pour la Communauté	165.917.000	165.917.000	-	-
	Pour le Complexe	237.417.000	699.188.000	-	27.500.000
SP5	Locaux pour l'éducation et la formation/Équipement	248.417.000	145.292.000	73.792.000	-
SP6	Équipement pour l'administration et la surveillance	476.758.000	328.900.000	31.213.000	-
SP7	Installations d'appui divers et équipement	732.417.000	577.958.000	33.917.000	-
	Coût du projet	6.595.280.000	5.629.297.000	309.880.000	119.167.000